



Présidence de la République du Niger

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N



Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

Edition 2021

Stratégie de sécurité alimentaire et
nutritionnelle et de développement
agricole durable



Sommaire

SOMMAIRE	III
LISTE DES TABLEAUX	I
LISTE DES FIGURES	I
LISTE DE SIGLES	II
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'INITIATIVE 3N.....	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Rappel du Bilan 2011-2020 de mise en œuvre de l'Initiative 3N	4
1.2.1 Principales réalisations et progrès enregistrés	4
1.2.2 Enseignements tirés	6
1.2.3 Perspectives et orientation tirées de dix (10) ans de mise en œuvre de l'Initiative 3N.....	8
1.3 Orientations politiques nationales et engagements régionaux et internationaux dans lesquels s'inscrit l'Initiative 3N.....	9
1.3.1 Cohérence avec les déclarations et orientations de politiques publiques.....	9
1.3.2 Cadre de mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux	10
1.4 Démarche méthodologique de l'élaboration du Plan d'Action 2021-2025	11
1.4.1 Principes directeurs de l'élaboration du Plan d'Action 2021-2025	11
2. CADRE STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DU PLAN D'ACTION 2021-2025.....	13
2.1 Rappel des orientations du cadre stratégique de l'Initiative 3N	13
2.2 Objectifs du Plan d'Action 2021-2025	13
2.3 Chaîne de résultats du Plan d'Action 2021-2025	14
3. PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	16
3.1 Description des Programmes Opérationnels du PS 1 « Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques »	16
3.1.1 Cadrage du Programme Stratégique 1 opérationnalisant l'Axe 1 de l'Initiative 3N	16
3.1.2 Programme opérationnel 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation	17
3.1.3 Programme opérationnel 2 : Augmentation des productions des cultures pluviales.....	21
3.1.4 Programme opérationnel 3 : Accroissement et Diversification des Productions Animales	24
3.1.5 Programme opérationnel 4 : Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques	27
3.2 Description des Programmes Opérationnels du PS 2 « Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires »	31
3.2.1 Cadrage du Programme Stratégique 2 opérationnalisant l'axe 2 de l'Initiative 3N	31
3.2.2 Programme Opérationnel 5 : Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux	32
3.2.3 Programme Opérationnel 6 : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs	36

3.3 Description des Programmes Opérationnels du PS 3 « Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes »	40
3.3.1 Cadrage du Programme Stratégique 3 opérationnalisant l’Axe 3 de l’Initiative 3N	40
3.3.2 Programme Opérationnel 7 : Amélioration de l’efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires	41
3.3.3 Programme Opérationnel 8 : Prévention et gestion de l’insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	44
3.4 Description des Programmes Opérationnels du PS 4 « Amélioration de l’état nutritionnel des nigériens »	50
3.4.1 Cadrage du Programme Stratégique 4 opérationnalisant l’Axe 4 de l’Initiative 3N	50
3.4.2 Programme Opérationnel 9 : Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition.....	51
3.5 Description des Programmes Opérationnels du PS 5 « Animation, coordination de l’Initiative 3N et l’impulsion des réformes »	56
3.5.1 Cadrage du Programme Stratégique 5 opérationnalisant l’Axe 5 de l’Initiative 3N	56
3.5.2 Programme Opérationnel 10 : Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable « Initiative 3N »	57
4. COUTS DU PLAN D’ACTION 2021-2025	60
5. FINANCEMENT DU PLAN D’ACTION 2021-2025	62
6. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION	62
6.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre	63
6.2 Coordination de la mise en œuvre	64
6.3 Suivi- Évaluation	68
7. HYPOTHESES, RISQUES ET FACTEURS DE SUCCES	69
8. CONCLUSION	71
ANNEXES	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effort de mobilisation des ressources financières sur la période 2011-2020....	6
Tableau 2 : Chaîne de résultats du Plan d'Action 2021-2025	14
Tableau 3 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 1	19
Tableau 4 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 1	20
Tableau 5 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 2	23
Tableau 6 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 2	24
Tableau 7 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 3	26
Tableau 8 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 3	27
Tableau 9 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 4	29
Tableau 10 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 4.....	30
Tableau 11 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 5	34
Tableau 12 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 5.....	35
Tableau 13 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 6	38
Tableau 14 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 6.....	39
Tableau 15 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 7	43
Tableau 16 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 7.....	43
Tableau 17 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 8	47
Tableau 18 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 8.....	48
Tableau 19 : Tableau de bord des indicateurs du PO9	54
Tableau 20 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 9.....	55
Tableau 21 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 10	58
Tableau 22 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 10.....	59
Tableau 23 : Coûts estimatifs du Plan d'Action 2021-2025	60
Tableau 24 : Maîtrise d'ouvrage des Programmes Opérationnels du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N	66
--	----

LISTE DE SIGLES

AD	Associations de Développement
AMS	Assemblée Mondiale de la Santé
AN2PI	Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation
ANE	Acteurs Non Étatiques
ANIPEX	Agence Nigérienne de Promotion des Exportations
ANMC	Agence Nationale de la Normalisation, de la Métrologie et de la Conformité
ANPIPS	Agence Nigérienne de Promotion des Investissements et des Projets Stratégiques
ANSI	Agence Nationale pour la Société de l'Information
AO	Action Opérationnelle
APCA	Agence de Promotion du Conseil Agricole
ASPH	Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau de l'industrie du Niger
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CCCA	Cadres Communaux de Concertation des Acteurs
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CEC	Cadre Elargi de Concertation
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESOC	Conseil Économique Social et Culturel
CFS	Cellule Filets Sociaux
CIO	Comité Interministériel d'Orientation
CMPS	Comité de Pilotage Multisectoriel des Programmes Stratégiques
CNDA	Cadre National de Dialogue et Concertation des Acteurs
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement
COP	Conférence des Parties
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CRCA	Comité Régional de Concertation des Acteurs
CTD	Comité Technique Départemental
CTR	Comité Technique Régional
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
EC	Équivalent Céréalié
ECVMA	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
EPA	Établissement Public à caractère Administratif
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIRST	Food and Nutrition Security Impact Résilience Sustainability and Transformation
FISAN	Fonds d'investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FSP	Filets Sociaux Pluriannuels
GANE	Groupes Armés Non Étatiques

GDTE	Gestion Durable des Terres et Des Eaux
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GTN	Groupe de Travail Nutrition
HANCI	Hunger And Nutrition Commitment Index
HC3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
HIMO	Travaux d'utilité publique à Haute Intensité de Main d'œuvre
I3N	Initiative 3N
IMF	Institution de Micro finance
ISANP	Insécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Pastorale
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAG	Ministère de l'Agriculture
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MAH/GC	Ministère de l'Action Humanitaire et de gestion des catastrophes
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCI/EJ	Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MEL	Ministère de l'Élevage
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MSP/P/AS	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales
NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine
NITRA	Société Nigérienne de Transit
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPIN	Organisation des Professionnels de l'Industries du Niger
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
OSC	Organisations de la Société Civile
PA	Plan d'Action
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Projet Annuel de Performance
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PECIMAS	Programme de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë S ?
PFNL	Produits Forestiers Non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire





Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable

INTRODUCTION


La Stratégie de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable, a été adoptée par Décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Son objectif global est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il vise à renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N est établi sur l'horizon temporel de la SDDCI, c'est-à-dire 2035. Le cadre met en cohérence : i) l'action des ministères du « secteur rural » (Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement) dont les missions constituent l'ossature de l'Initiative 3N ; ii) l'action d'autres Ministères dont une partie du mandat s'inscrit dans l'I3N, à savoir les Ministères en charge du Commerce, de l'industrie et de l'entrepreneuriat des jeunes, de l'Hydraulique, de la Santé Publique, Population et affaires sociales et du travail et de la Protection Sociale ; iii) l'action du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires, qui est ancré au Cabinet du Premier Ministre ainsi que du Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion des Catastrophes. Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N fixe les modalités de coordination et d'animation du secteur et promeut la participation d'une large gamme d'acteurs (collectivités territoriales, secteur privé, société civile, organisations de producteurs, etc.).

L'Initiative 3N, constitue ainsi la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable. Elle est conçue autour de cinq (5) axes stratégiques couvrant divers domaines complémentaires qui constituent la spécificité de cette stratégie innovante, reconnue comme telle dès son avènement en 2011. Ces cinq (5) axes stratégiques sont traduits en cinq (5) programmes stratégiques : (i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes ; (iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et ; (v) l'animation, coordination et impulsion des réformes. Elle définit également un ensemble cohérent de mesures normatives et d'actions d'investissements réalisés à court, moyen et long terme à travers des ministères et administrations maîtres d'ouvrage.

L'Initiative 3N est opérationnalisée à travers des Plans d'Action quinquennaux dont la mise en œuvre est assurée par les ministères techniques et administrations de mission du secteur, Maîtres d'Ouvrage, ainsi que leurs partenaires techniques et financiers. Un premier Plan d'Investissement Prioritaire a couvert la période 2012-2015, qui avait été précédé en 2011 par un Plan d'Urgence d'appui à la campagne des cultures irriguées visant à atténuer les effets d'une campagne pluviale 2011 défavorable.

L'année 2021 a constitué une année charnière, qui a donné lieu aux Bilans du Plan d'Action 2016-2020 et également des dix (10) premières années de mise en œuvre de l'Initiative 3N puis à l'élaboration d'un nouveau Plan quinquennal 2021-2025. Le processus de l'élaboration du



nouveau Plan d'Action a été réalisé selon une démarche participative et concertée, coordonné par le HC3N, et valorisant les contributions de l'ensemble des parties prenantes du secteur.

Ce nouveau Plan d'Action tient compte des leçons tirées des phases précédentes et des engagements pris sur le plan international dans les domaines de la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et du Développement Agricole Durable. Il s'inscrit dans la ligne de la Loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), et définit également les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément à la déclaration de Politique Générale du Gouvernement qui est l'émanation du Programme de Renaissance Acte III du Président de la République. Le PDES 2022-2026 constituera l'instrument privilégié de mise en œuvre de la déclaration de politique générale du gouvernement à travers l'exécution des programmes sectoriels des différents ministères et institutions de la République. Le Plan d'Action 2021-2025 est composé de dix (10) programmes opérationnels qui découlent des cinq (5) programmes stratégiques de l'Initiative 3N et qui traduisent les six (6) priorités du Programme de Renaissance Acte III dans le secteur SAN/DAD, que sont : i) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation ; ii) la restauration de l'environnement ; iii) la Maison de Paysan ; iv) le développement des chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; v) la résilience des populations face aux chocs et aléas climatiques et ; vi) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens. Les infrastructures ?

Le présent Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N est estimé/évalué à un cout de 2 693,942 milliards F CFA. Ce montant inclut les couts de programmes opérationnels relevant directement du secteur SANDAD et du Programme « Modernisation du Monde Rural », à hauteur de 2 048,728 milliards F CFA, conformément au cadrage du Programme de Renaissance Acte III en son chapitre 5 consacré au secteur « Développement rural et sécurité alimentaire et nutritionnelle », qui prévoit un financement de 2 079,35 milliards de francs CFA, soit 15% du montant global du Programme. En raison des enjeux de multisectorialité et des synergies nécessaires entre les besoins de court, moyen et long termes pour assurer un développement durable malgré les différents facteurs de chocs et vulnérabilité, le Plan d'Action de l'Initiative 3N inclut également les couts de programme et sous-programme opérationnels relevant d'autres secteurs, en particulier dans le cadre de l'axe 1 « Capital humain, inclusion et solidarité» du PDES 2022-2026 , notamment le Programme Opérationnel 7 sous maîtrise d'ouvrage du MAHGC (pour 191,383 milliards F CFA) et le Sous-Programme Opérationnel 9.1 sous maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge de la Santé et de la nutrition (pour 157,831 milliards F CFA).

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'INITIATIVE 3N

1.1 CONTEXTE GENERAL

Le Niger est un pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 km² dont trois quarts est désertique. La population totale d'environ 22 millions d'habitants est composée à 52% de femmes avec un taux d'accroissement naturel annuel de la population de 3,9% (Institut National de la Statistique, 2020), qui est l'un des plus élevés du monde. Son économie repose essentiellement sur le secteur rural, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui demeurent extrêmement vulnérables aux aléas climatiques. C'est un secteur qui emploie plus de 80% de la population active. Il contribue à environ 37,7% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020 (MP-RMO, 2017-2020). Le taux de croissance annuel du secteur est de 3,9% (INS, 2020) et occupe plus de 80% de la population active, exacerbant les conflits relatifs à l'accès aux ressources naturelles.

En outre, le Niger dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement la contribution du secteur à l'économie du pays. Il s'agit notamment des terres agricoles représentant 19 millions d'hectares et propices à l'agriculture pluviale, à l'élevage intensif et au développement de l'agriculture irriguée¹. Les terres pâturables avoisinent les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire, avec un cheptel diversifié estimé à 52 693 034 têtes toutes espèces confondues soit 20 876 240 d'UBT (DS/MAGEL, 2020) réparti auprès de 87% des ménages.

Les ressources en eau sont constituées par d'importants réseaux hydrographiques d'eau de surface (plus de 32 milliards de m³ /an dont le fleuve Niger et ses affluents avec 30,75 milliards de m³) et d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2 000 milliards de m³ non renouvelables. Les ressources hydriques facilement mobilisables renferment plus de 400 000 ha de plans et cours d'eau (Fleuve Niger et ses affluents, Dallols, Goulbis, Koroma, Komadougou, lacs, mares), des cuvettes oasiennes, des vallées inondables (Irhazer) et des oasis dont la richesse en eaux souterraines en fait d'excellentes terres d'irrigation. Bien qu'il y ait un effort dans la mobilisation de ce potentiel en eau de 2011 à 2020, ce dernier est encore sous exploité à des fins agricoles et pastorales.

En dehors de ces potentialités physiques, le secteur dispose d'atouts importants en termes de filières agropastorales et halieutiques.

Par ailleurs, le financement du secteur Agricole au Niger bénéficie d'un certain nombre d'atouts, dont : i) les marges de progression dans le domaine de la petite irrigation permettant d'augmenter la productivité ; ii) la disponibilité des techniques et technologies éprouvées en matière de GDT ; (iii) l'existence d'organisations professionnelles Agricoles dynamiques relativement bien structurées et qui disposent d'appuis financiers importants ; iv) l'émergence d'organisations interprofessionnelles au niveau de certaines filières, orientées vers l'accroissement des exportations des produits et l'établissement des partenariats économiques entre les acteurs de ces filières ; v) l'émergence des pôles de développement économiques au niveau de certains bassins de production grâce aux interventions structurées de l'Etat à travers l'appui de certains projets et programmes et ; vi) une population rurale jeune, animée d'un esprit entrepreneurial et soutenu par une amélioration du climat des affaires.

¹ On estime que seulement 1% des eaux d'écoulement, 15 % des eaux souterraines et moins de 30% des terres irrigables sont actuellement utilisés.

1.2 RAPPEL DU BILAN 2011-2020 DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE 3N

1.2.1 PRINCIPALES REALISATIONS ET PROGRES ENREGISTRES

Au cours des dix (10) dernières années, les différents plans d'action successifs ont été mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative 3N. L'exécution de ces plans a permis d'enregistrer d'énormes progrès.

Globalement la mise en œuvre de l'Initiative 3N a également permis :

- Une meilleure compréhension des enjeux / défis et l'opérationnalisation d'un engagement politique fort pour un secteur qui occupe 80% des Nigériens ;
- Une meilleure cohérence interne du secteur de la SAN-DAD qui a longtemps été dans une approche cloisonnée et morcelée au niveau opérationnel sans un cadre de résultats suffisamment fédérateur et orienté vers les résultats et l'impact ;
- La mise en place d'un dispositif de gouvernance opérationnel à tous les niveaux, depuis le CIO3² présidé par le Président de la République jusqu'aux CCCA4³ dans les Communes.

Les résultats saillants par axe stratégique se présentent comme suit :

Axe Stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

- Le PIB du secteur de l'Initiative 3N a connu un accroissement de 86% en passant de 1 558,6 milliards de F CFA en 2011 à 3 013,4 milliards de F CFA en 2020, soit un accroissement annuel moyen de 10,1% ;
- Les superficies irriguées sont passées de 94 733 ha en 2011 à 207 789 ha en 2020 soit un accroissement moyen annuel de 9,1%. Les superficies en cultures de décrue ont atteint 118 400 ha en 2020 malgré les fluctuations interannuelles naturelles. Au total 326 189 ha irrigués sont réalisés contre une prévision de 368 00 ha, soit 89% de réalisation ;
- Le volume d'eau mobilisée pour l'irrigation s'est accru de 44% avec près de 60 millions de m³ d'eau mobilisés ;
- La production agricole irriguée en décrue et en petits et grands aménagements, a été multipliée par 6 en équivalent céréalier, passant de 169 166 Tonnes d'EC en 2010/2011 à 1 032 023 Tonnes en 2020 ;
- L'ensemble des productions a connu des taux d'augmentation compris entre 25% et 60% : +26% pour les cultures de rente, +52% pour les cultures céréalières, +51% pour la production laitière, +60% pour la production de viande ;
- Les actions de régénération et de restauration des terres ont permis de traiter :
 - 65 000 ha de dunes traitées ;
 - 433 000 ha de terres dégradées récupérées ;
 - 489 000 ha de terres en RNA5⁴.
- Des partenariats innovants ont été initiés dans divers domaines (productions, transformations mais aussi suivi-évaluation) entre les institutions publiques et des opérateurs privés tant pour ce qui est du transfert d'investissements que d'outils (géo-référencement, digitalisation, recours à des drones) et de compétences.

2 Comité Interministériel d'Orientation de l'Initiative 3N

3 Cadres Communaux de Concertation des Acteurs de l'Initiative 3N

4 Régénération Naturelle Assistée

Axe Stratégique 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires

- La réhabilitation et construction d'infrastructures de soutien et de développement de certaines filières ASPH : marchés à bétail, comptoirs, aires d'abattage, centres de collecte de lait, marchés de gros et de demi gros de céréales, etc. ;
- Le nombre de ces infrastructures est passé de 370 à 5 200 en 10 ans ;
- Une gamme de plus de 400 produits ASPH a été recensée au fil des expositions annuelles dans les foires agricoles ;
- Des achats locaux de céréales auprès des petits producteurs dans le cadre des plans de soutien passant de 5 000 tonnes en 2017 à 30 000 tonnes en 2020.

Axe Stratégique 3 : Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes

- Les niveaux de mise en œuvre des Plans de Soutien annuels aux Populations vulnérables ont oscillé entre 60% et 94% et intègrent désormais des mesures pluriannuelles de protection sociale en complément des réponses saisonnières ;
- Le taux de couverture des besoins des personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle a varié de 40% à 110% selon le niveau de mobilisation financière ;
- Les distributions ciblées de céréales vers les ménages les plus vulnérables ont mobilisé un volume compris entre 20 000 et 100 000 Tonnes selon les années ;
- Les ventes de céréales à prix modéré ont oscillé entre 40 000 et 130 000 Tonnes ;
- Les instruments de réponses à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale se sont diversifiés et modernisés, incluant désormais davantage les achats locaux aux petits producteurs mais également les transferts monétaires sous forme de filets sociaux accompagnés d'appuis productifs, ce qui permet d'intégrer davantage les efforts de réduction de la vulnérabilité chronique et conjoncturelle (protection sociale adaptative), et d'assurer davantage de convergence entre les interventions pour renforcer durablement la résilience.

Axe Stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériens

- Le Niger s'est doté d'une politique multisectorielle de sécurité nutritionnelle qui permet de mettre davantage l'accent sur les mesures de prévention et la lutte contre la malnutrition chronique ;
- Les avancées en termes d'engagement politique et de réformes favorables à la nutrition se sont traduites par l'amélioration de la place du Niger dans le Hunger And Nutrition COMMITMENT Index (HANCI) dans lequel le Niger est passé du 23^{ème} au 12^{ème} rang parmi 45 pays ;
- Le nombre d'enfants traités dans les centres de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère, sur la période 2010-2020, a varié entre 330 000 et 430 000 selon les années ;
- Le nombre de centres de récupération nutritionnelle pour la prise en charge de la malnutrition aigüe, dans les structures sanitaires du pays a atteint 2 555 centres ;
- Les résultats de la prise en charge de la malnutrition dans ces centres sont en nette amélioration et présentent des taux de performance (guérison, décès, abandon) supérieurs aux standards internationaux ;
- La couverture des services et interventions à haut impact sur la nutrition s'est améliorée, dans le domaine de l'accès à l'eau potable, la supplémentation en vitamines A, fer et acide folique, l'allaitement maternel exclusif, la scolarité pour les filles notamment au niveau secondaire ont connu une amélioration ;
- De nombreuses approches pilotes ou innovantes ont également démontré leur effet positif, dans des domaines contributifs à la nutrition (bourses pour l'éducation des filles et leur

maintien dans le secondaire, évolution des modalités de soutien à l'alimentation scolaire, approche communautaire de prévention, référencement et prise en charge de la malnutrition aigüe modérée...);

- Néanmoins les principaux indicateurs que sont les taux de prévalence des différentes formes de malnutrition ne démontrent pas encore une tendance significative à l'amélioration et restent globalement stables à des niveaux trop élevés proches des seuils d'urgence fixés à 15% pour la MAG et 5% pour la MAS⁵.

Axe Stratégique 5 : Animation, coordination de l'Initiative 3N et impulsion des réformes

- Un important effort de mobilisation de financement entre 2011-2020 a été réalisé comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Effort de mobilisation des ressources financières sur la période 2011-2020

Axes Stratégiques de l'Initiative 3N	Totaux 2011-2020 en Milliards F CFA		
	Montants prévus	Montants mobilisés	Taux de mobilisation
Axe Stratégique 1	1 703,42	909,25	53,4 %
Axe Stratégique 2	325,47	437,42	134,4 %
Axe Stratégique 3	358,95	861,23	239,9 %
Axe Stratégique 4	68,27	217,08	318,0 %
Axe Stratégique 5	91,31	85,71	93,9 %
Totaux	2 547,42	2 510,69	98,6 %

Le premier plan d'investissement a mobilisé 119% du budget, avec un taux d'exécution global de 80%. Le second Plan d'Action 2016-2020 a mobilisé 88,32%. Globalement, sur l'ensemble des deux Plans d'Action le taux de mobilisation a atteint 99%, soit près de 300 milliards de F CFA par an investis dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N au cours de la période.

- Les instances de gouvernance aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont été mises en place et ont largement contribué à améliorer la coordination, la responsabilisation des acteurs et le suivi des réalisations dans le secteur.
- Un nombre important de réformes structurantes sont impulsées, qu'elles soient directement impulsées par le HC3N pour améliorer la performance du secteur et lever les goulots d'étranglement, ou portées par les institutions du secteur : maison du paysan, financement agricole, conseil agricole, engrais, semences, foncier, achats auprès des petits producteurs, revue périodique du secteur et des sous-secteurs incluant les ANE et la revue des dépenses publiques, revue organisationnelle et institutionnelle des sous-secteurs, etc. ;
- Le nombre de projets/programmes ayant contribué au financement et à la mise en œuvre de l'Initiative 3N a atteint 119 à l'issue du Plan d'Action 2016-2020.

1.2.2 ENSEIGNEMENTS TIRES

1.2.2.1 CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Au cours des dix (10) ans de mise en œuvre de la stratégie de l'Initiative 3N, l'accompagnement rapproché des acteurs de mise en œuvre et les nombreux exercices de rapportage, bilans et revues sectoriels ont permis de mettre en évidence les principaux défis et contraintes rencontrés dans la mise en œuvre de tous les axes stratégiques, que sont :

⁵ Malnutrition aigüe globale et Malnutrition aigüe sévère

Dans le domaine de la mobilisation des financements :

- La mobilisation du budget national a connu des insuffisances dans les allocations aux institutions du secteur ou encore des retards dans la libération et la mise en place des crédits. Cette situation a eu des effets en cascade mettant en retard l'atteinte de certains indicateurs d'appui budgétaire et réduisant de fait les résultats escomptés ;
- Certains sous-secteurs tels que l'élevage et en particulier l'hydraulique pastorale, de la valorisation des sous-produits forestiers non-ligneux et des espèces à cycle court, ont bénéficié d'un nombre très faible de projets en exécution sous tutelle ;
- Les financements externes n'ont pas toujours été suffisamment alignés ou traçables du fait d'une application encore partielle de l'approche programme par certains partenaires techniques et financiers, mais aussi du fait d'une organisation insuffisante dans le pilotage, par le gouvernement, des processus de formulation des projets sur financements extérieurs.

Dans le domaine des investissements en infrastructures et travaux d'aménagement lourds : il y a un nombre encore trop limité d'opérateurs économiques nationaux et d'entreprises compétitifs et d'envergure significative.

Dans le domaine de la prise en charge de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale, la mise en place d'un registre social unifié n'est pas encore opérationnelle et un système national de protection sociale incluant une mise à l'échelle des mécanismes de filets sociaux extensibles et réactifs aux chocs n'est pas en place alors qu'un tel système permettrait davantage de synergies, de cout-efficacité et d'impact durable sur la résilience des populations vulnérables.

Dans le domaine de la promotion d'une approche chaîne de valeur et du secteur privé dans les systèmes alimentaires :

- Les financements mobilisés ont plus visé certains maillons de filières et chaînes de valeur (les volets transformation/commercialisation/mise en marchés sont laissés aux initiatives privées individuelles) ;
- Les avancées sont freinées par l'absence d'une Stratégie Nationale de Développement des Filières et Chaînes de Valeur ;
- La persistance des contraintes d'accès aux financements adaptés aux besoins des acteurs des chaînes des valeurs ;
- La difficulté pour tous les acteurs (organisations paysannes, chercheurs, privés, Etat...) de jouer pleinement leur rôle.

Dans le domaine du pilotage et du suivi de la mise en œuvre :

- Les mécanismes de coordination intra ou intersectoriel n'ont pas été suffisamment efficaces pour assurer une priorisation et une complémentarité efficaces des interventions. C'est le cas par exemple d'arbitrage entre les interventions d'urgence en réponse à l'insécurité alimentaire, les mesures de filets sociaux pluriannuels et les actions mises en œuvre par les Ministères sectoriels d'une part, et entre les interventions dans certains domaines productifs et les actions de promotion du commerce et du secteur privé d'autre part ;
- Les systèmes d'information et de suivi-évaluation, chargés de renseigner les réalisations et indicateurs de résultats et d'effet dans les différents sous-secteurs ne sont pas à tous les niveaux fonctionnels et efficaces pour fournir des informations actualisées et permettre des prises de décisions correctives et à temps.

Enseignements tirés et pistes d'amélioration

Parmi les enseignements tirés et les pistes d'améliorations identifiées on peut citer en particulier :

En terme d'enseignements :

- La nécessité d'adapter la mobilisation des fonds inscrits au budget national aux enjeux et calendrier du secteur ;
- Le besoins d'appui en capacités de coordination et de concertation des Ministères et Institutions du secteur pour améliorer l'alignement et la valorisation des interventions des acteurs non-étatiques ;
- Le besoin de renforcement des mesures de soutien aux financements des chaînes de valeur et à la création d'un environnement favorable aux investissements privés dans le secteur ;
- Le besoin de renforcement des capacités des administrations dans le domaine des procédures de passation des marchés.

S'agissant des pistes d'amélioration :

- Le renforcement de la délégation des crédits d'investissements et de fonctionnement aux administrations et services aux niveaux déconcentré et décentralisé ;
- La formulation de stratégies et projets dans le domaine de l'appui à certaines filières insuffisamment soutenues telles que les productions animales, forestières, fauniques, halieutiques et apicoles ;
- L'amélioration de la convergence des interventions pour maximiser les effets sur l'amélioration durable de la résilience ;
- L'appui aux capacités de coordination et de concertation des Ministères et Institutions du secteur pour améliorer l'alignement et la valorisation des interventions des acteurs non-étatiques ;
- Le renforcement des mécanismes de programmation conjointe et de suivi-évaluation au sein des programmes par l'appui aux systèmes statistiques et aux exercices de revues conjointes ;
- L'amélioration de la circulation de l'information entre les acteurs de la mise en œuvre de l'Initiative 3N des niveaux décentralisé et déconcentré vers le niveau central et réciproquement.

1.2.3 PERSPECTIVES ET ORIENTATION TIREES DE DIX (10) ANS DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE 3N

Ce 3^{ème} Plan d'Action quinquennal vise à consolider les acquis des phases précédentes et à combler les insuffisances identifiées, tout en prenant acte de l'évolution du contexte national avec l'avènement de nouvelles autorités, du contexte régional et contexte international dans lequel le Niger s'est engagé. Conformément à conclusions tirées du Bilan de dix (10) ans années de mise en œuvre de l'Initiative 3N, il s'agit en particulier d'assurer :

- Le soutien renforcé à la valorisation, transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en visant l'amélioration de l'offre et de la demande en services financiers et non financiers en vue de construire des chaînes de valeur plus performantes (productive, rentable et compétitive), pourvoyeuses d'emploi et de revenus substantiels aux producteurs ruraux et urbains ;
- La poursuite des efforts de réalisation d'infrastructures de soutien aux systèmes alimentaires et chaînes de valeur tels que les pistes de desserte, comptoirs de commercialisation, magasins de stockages, dispositif de contrôle de qualité etc. ;
- La professionnalisation des acteurs des systèmes alimentaires maîtrisant à la fois les aspects techniques, organisationnels et financiers pour promouvoir l'agrobusiness et le secteur privé ;

- La poursuite des efforts de restauration de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles, de promotion de technologies vertes dans un contexte d'effet croissant du changement climatique et de la désertification ;
- L'accélération des interventions multisectorielles et coordonnées de prévention de la malnutrition et la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale à travers des investissements structurants en complément des actions de traitement de la malnutrition et des réponses ponctuelles à l'insécurité alimentaire ;
- La mise en place d'un programme de communication et de renforcement des capacités des acteurs, et en particulier de soutien aux collectivités décentralisées pour accompagner la décentralisation et pour accélérer l'appropriation des outils de gestion pour l'opérationnalisation et la viabilité des Maisons du Paysan mais également pour améliorer l'efficacité de la gouvernance du secteur à travers les instances prévues à cet effet à tous les niveaux ;
- La prise en compte de manière systématique et transversale l'autonomisation des femmes et des jeunes pour accélérer les effets d'une croissance plus équitable et partagée qui promeut l'égalité des chances.

Les ajustements nécessaires identifiés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action quinquennal 2021-2025 identifiés permettront de renforcer encore la gouvernance ainsi que la planification opérationnelle et le suivi de la mise en œuvre, et d'intégrer pleinement les enjeux de renforcement des chaînes de valeur et de promotion du secteur privé pour accélérer les tendances vertueuses observées au cours de 10 dernières années. Cette nouvelle phase contribuera ainsi à mettre à l'échelle les bonnes pratiques et à susciter de nouvelles initiatives innovantes, tout en poursuivant le rapprochement avec des nouveaux acteurs et des nouvelles initiatives, telle que l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), les incubateurs d'entreprises, les universités et institutions de recherche, les services de formation professionnelle et technique, l'inclusion financière, etc.

1.3 ORIENTATIONS POLITIQUES NATIONALES ET ENGAGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LESQUELS S'INSCRIT L'INITIATIVE 3N

1.3.1 COHERENCE AVEC LES DECLARATIONS ET ORIENTATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N adopté en avril 2012 est établi sur l'horizon temporel 2035. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de la Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035).

L'Initiative 3N demeure le cadre de référence approprié de mise en œuvre d'actions dans le secteur SAN/DAD. C'est pourquoi, les programmes opérationnels du Plan d'Action 2021-2025 s'articulent autour des thématiques sectorielles prioritaires, et leurs cibles physiques et financières s'inscrivent dans les objectifs de l'action gouvernementale tels qu'énoncés dans le Programme de Renaissance Acte III porté par le Président de la République et dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

Le Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N est partie intégrante du PDES 2022-2026. A ce titre, il contribue aux axes suivants : Transformation structurelle de l'économie et Développement du capital humain, inclusion et solidarité.

1.3.2 CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

L'Initiative 3N en tant cadre fédérateur du secteur SAN/DAD, est, à travers ses plans d'action quinquennaux, l'instrument de mise en œuvre des engagements sous-régionaux, continentaux et internationaux dans le secteur. Parmi ces engagements, on peut citer en premier lieu les Objectifs du Développement Durable, en particulier l'ODD 2⁶, 6⁷, 8⁸, 10⁹,12¹⁰, 13¹¹,15¹² mais également, entre autres :

- Les engagements dans le cadre du Plan Régional d'Investissement Agricole de la CEDEAO ;
- Les engagements dans le cadre du marché commun de la CEDEAO et de la ZLECAF ;
- les engagements des déclarations de Maputo et de Malabo¹³ sur le financement de l'agriculture et la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- Les engagements pour l'atteinte des cibles de l'Assemblée Mondiale de la Santé dans le domaine de la Nutrition, et dans le cadre de la décennie d'action des Nations Unies pour la Nutrition ;
- Les engagements du Sommet Humanitaire Mondial d'Istanbul 2016 ;
- Les engagements dans le cadre du Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires 2021 ;
- Les engagements dans le cadre des Conférences internationales CNUCED, COP ; Accord de Paris sur l'Environnement et la lutte contre le changement climatique ;
- etc.

ENCADRE 1 : Plan d'Action de l'Initiative 3N et ODD

Promotion et transformation des systèmes alimentaires à travers l'Initiative 3N : vecteur de la modernisation du monde rural et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens, dans l'optique de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

ENCADRE 2 : Plan d'Action de l'Initiative 3N et Systèmes Alimentaires

L'année 2021 est celle du 1^{er} Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires qui ouvre une décennie consacrée à la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus accessibles, durables, respectueux de l'environnement, résilients et sensibles à la nutrition. Des processus des concertations nationales ont eu lieu dans de nombreux pays pour ressortir les priorités nationales permettant d'aller vers cette transformation des systèmes alimentaires en relevant les principaux atouts et défis propre à chaque contexte.

6 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

7 Utilisation rationnelle de l'eau et réduction de nombre de personnes qui souffre de manque d'eau

8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

9 Réduire les inégalités dans les pays

10 Établir des modes de consommation et de production durables

11 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

12 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

13 Les sept (7) engagements de la déclaration de Malabo sont : (1) assurer un nouvel engagement envers les principes et les valeurs du processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; (2) Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture ; (3) Éradication de la faim (réduire à moins de 5% la proportion de la population sous-alimentée) et réduire la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans à 10% ou moins d'ici 2025 ; (4) Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025 ; (5) Stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles ; (6) Renforcer la résilience à la variabilité climatique ; (7) Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

Au Niger ce processus a permis de réaliser un ensemble de séances de dialogues multi-acteurs à l'issue duquel une feuille de route a été élaborée avec comme thème principal : « construire un système alimentaire durable sensible à la Nutrition qui met durablement les Nigériennes et les Nigériens à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantit les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».

Ces ont permis d'identifier sept (7) voies nationales prioritaires vers les systèmes alimentaires durables et sensibles à la nutrition à l'horizon 2030. Le contenu de ces orientations est repris dans les différents programmes opérationnels du Plan d'Action de l'initiative 3N. Une matrice d'articulation entre ces voies prioritaires et le Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » a été établie (voir annexe 1 du document).

1.4 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025

Une note d'orientation du processus d'élaboration du Plan d'Action 2021-2025 a été établie et partagée avec les parties prenantes au processus, reprenant d'une part les leçons tirées et orientations issues des exercices de Bilan 2011-2020 et déclinant d'autre part les principes et étapes méthodologiques prévues.

1.4.1 PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025

Principes généraux

- L'élaboration du Plan d'Action 2021-2025 se base sur les leçons apprises, les bonnes pratiques et les succès résultant de 10 ans de mise en œuvre de l'Initiative 3N.
- L'élaboration du Plan d'Action 2021-2025 veille à la prise en compte des nouvelles orientations du Programme du Président de la République et de la DPG du Gouvernement dans le secteur SAN/DAD.

Principes spécifiques

L'approche programme : toutes les actions publiques du secteur SAN/DAD menées aux niveaux national, régional ou communal doivent s'inscrire dans le cadre des Programmes de l'Initiative 3N bâtis eux-mêmes autour des DPPD et PAP des Ministères et institutions du secteur.

La participation et la coresponsabilité : l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative 3N 2021-2025 reposent sur l'implication effective et la participation responsable de tous les acteurs sous-sectoriels à toutes les étapes du processus de la planification.

La prise en compte de la contribution des Acteurs Non Étatiques au secteur SAN/DAD : les Revues Annuelles Conjointes (RAC) conduites dans la phase de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 ont démontré le rôle des ANE dans la mobilisation des acteurs, le co-financement de certaines activités et la mobilisation des acteurs. C'est pourquoi, la mise en œuvre du plan d'action 2021-2025 tiendra compte des contributions des ANE **dès la phase de la planification**.

La cohérence du PA 2021-2025 de l'Initiative 3N avec le programme de la Renaissance acte III du Président de la République et la Déclaration du Politique Générale du Gouvernement.

La synergie et la complémentarité d'actions ou subsidiarité : la programmation des investissements prioritaires de l'Initiative 3N sur la période 2021-2025 se fera par les Ministères/Institutions Maîtres d'ouvrage des programmes opérationnels de l'initiative et en synergie avec les Ministères du Plan, des Finances et des Affaires Étrangères.

L’alignement et la coordination : toutes les actions prévues dans le secteur SAN/DAD ou impulsées par lui s’inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

La traçabilité : les actions retenues par ou pour les différents niveaux, notamment, déconcentrés et décentralisés sont clairement identifiables et en cohérence avec le DPPD et le PAP du Maître d’Ouvrage ou d’un autre ou acteur.

Approche méthodologique

Le processus de l’élaboration du Plan d’Action 2021-2025 s’est déroulé en plusieurs phases successives. Il s’inscrit dans les principes de la réforme des finances publiques (la Loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui encadre les rôles, responsabilités et produits attendus des différents acteurs institutionnels de la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

L’approche participative a constitué le principe de base de la méthodologie. Pendant toutes les étapes, la démarche a impliqué, étroitement tous les acteurs de la mise en œuvre de l’Initiative 3N.

Les Programmes Opérationnels du Plan d’action 2021-2025 ont été élaborés par les maîtres d’ouvrage de l’Initiative 3N, avec l’appui du Haut-Commissariat à l’Initiative 3N, des partenaires techniques et financiers et la participation active des acteurs non-étatiques du secteur.

Pour une meilleure conduite du processus, cinq (05) groupes de travail ont été constitués, autour des différents Axes du cadre stratégique de l’Initiative 3N :

1. Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
2. Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ;
3. Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes ;
4. Amélioration de l’état nutritionnel des nigériens ;
5. L’animation, la coordination de l’Initiative 3N et l’impulsion des réformes.

L’ensemble des groupes de travail ont été placés sous l’égide d’un comité de coordination, présidé par un Conseiller Technique du Haut-Commissaire à l’Initiative 3N. La mise en place des groupes a tenu compte des missions et attributions de chaque Ministère/Institution en charge de la mise en œuvre de l’Initiative 3N. Une équipe d’experts du HC3N a assuré la facilitation des travaux et le rapportage.

Des ateliers de restitution ont été organisés à chaque étape du processus (au sein du groupe et en rassemblant les groupes). Une restitution et validation en l’interne à chaque maître d’ouvrage a été réalisée, avant la consolidation des programmes opérationnels découlant des programmes stratégiques. Le Document consolidé du Plan d’Action 2021-2025 a fait l’objet d’assurance qualité par un groupe d’experts indépendants, puis présenté, enrichi et validé à l’issue d’un atelier national.

2. CADRE STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DU PLAN D'ACTION 2021-2025

2.1 RAPPEL DES ORIENTATIONS DU CADRE STRATEGIQUE DE L'INITIATIVE 3N

L'ambition de l'Initiative 3N est que « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », dans un pays en pleine renaissance économique, à même de résister à tout risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et où le secteur agricole joue pleinement son rôle de vecteur de la transformation des sociétés et de la croissance économique.

L'objectif global de l'i3N est de : « contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». L'objectif spécifique est de : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ».

L'impact attendu est que « toutes les couches sociales de la population nigérienne ont accès à une alimentation saine et équilibrée ».

La mise en œuvre de l'Initiative 3N vise à atteindre cinq (5) effets généraux suivants :

1. Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et diversifiées ;
2. Les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits alimentaires et agro- alimentaire ;
3. La résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes est améliorée ;
4. L'état nutritionnel des nigériens est amélioré ;
5. L'animation, la coordination de l'Initiative et l'impulsion des réformes sont assurées.

2.2 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2021-2025

L'objectif principal du Plan d'action 2021-2025 de l'Initiative 3N est de faire du secteur SAN/DAD un vecteur de la transformation et de la modernisation du Monde Rural et de la croissance économique. De manière spécifique, le Plan d'Action vise à :

- Maîtriser l'eau pour l'irrigation, accroître et diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Gérer durablement les terres et protéger l'environnement ;
- Mettre à l'échelle et opérationnaliser les plateformes de services intégrés d'appuis aux producteurs (Maison du Paysan) ;
- Développer les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Renforcer la résilience des populations face aux crises et aux chocs ;
- Accélérer les efforts de lutte contre la malnutrition.

Le Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N constitue également, le cadre programmatique pour opérationnaliser la promotion et la transformation des systèmes alimentaires, vecteur de modernisation du monde rural et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. (Cf. Théorie de changement en annexe).

2.3 CHAÎNE DE RESULTATS DU PLAN D'ACTION 2021-2025

La chaîne de résultats met en évidence les indicateurs d'effets permettant de démontrer les progrès vers l'atteinte des objectifs et résultats des Programmes Opérationnels du Plan d'Action 2021-2025, ainsi que les indicateurs d'impact démontrant les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Cadre stratégique de l'Initiative 3N.

Tableau 2 : Chaîne de résultats du Plan d'Action 2021-2025

Objectif Initiative 3N : Contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus.			
Objectif spécifique : Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles			
Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Réf.	Cibles
Impact/finalité	Indicateurs d'impacts	2020	2025
Toutes les couches sociales de la population nigérienne ont accès à une alimentation saine et équilibrée	Taux de croissance du PIB Agricole (%)	9,99	15
	Contribution des cultures irriguées au PIB Agricole (%)	35	40
	Part du secteur primaire dans le PIB	38,53	45
	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	46,8	25
	Part du budget national affecté au secteur (%)	10	15
	Proportion des emplois créés au profit des jeunes ruraux travaillant dans le secteur Agricole par rapport aux emplois totaux (%)	ND	60
	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans (%)	45,1	30,1

Objectif du Plan d'Action 2021-2025 : Faire du secteur SAN/DAD un vecteur de la transformation et de la modernisation du Monde Rural et de la croissance économique			
Programmes Opérationnels / Programme Stratégique	Indicateurs d'effet	Réf. 2020	Cibles 2025
Programme Stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo- pastorales et halieutiques			
PO 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation	Volume d'eau mobilisée (milliers de mètres cubes)	59 963	122 627
	Superficie de terres aménagées mises en valeur (ha)	207 789	356 000
	Production des cultures irriguées en équivalent céréalier (%)	1 200 000	3 000 000
PO 2 : Augmentation et diversification des productions des cultures pluviales	Production céréalière pluviale (tonnes)	5 296 551	7 142 805
	Taux de croissance de la production pluviale (%)	10,1	13
PO 3 : Accroissement et diversification des productions animales	Taux d'exploitation du cheptel (%)	20,63	25
	Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail (%)	60	80
	Taux de couverture vaccinale :		
	Bovins (%)	82,28	90
	Petits ruminants (%)	71,55	90
	Camelins (%)	23,63	35
	Production de viande (tonne)	128 526	800 000
Production de lait (en litres)	1 466 954	7 600 000	
Production des œufs produits par an (en milliers)	663 252	7 028 520	
PO 4 : Gestion durable de l'environnement et accroissement des	Superficie de terres dégradées récupérées (ha)	670 225	1 360 000
	Production de moringa (tonnes)	68 709	750 000
	Production halieutique (tonnes)	196 393	275 000

productions forestières et halieutiques	Production de gomme arabique (tonnes)	144	20 000
	Nombre d'emplois verts créés pour les jeunes et les femmes	125 556	200 000
Programme Stratégique 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains produits agricoles et agroalimentaires			
PO 5 : Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux	Taux d'accroissement des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits ASPH locaux	45%	60%
	Nombre d'entreprise agro-industrielles ayant bénéficié d'appui sur la transformation des produits ASPH	5	25
PO 6 : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs	Taux d'accroissement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (%)	1,7	20
	Pourcentage de la quantité de vivres du Stock National de Sécurité achetés à travers les achats locaux (%)	7	50
	Nombre d'emplois créés pour l'ensemble des chaînes de valeur Agro-sylvo-pastorales et Halieutiques développées (jeunes et femmes)	ND	1 000 000
Programme Stratégique 3 : Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes			
PO 7 : Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires	Taux de réduction des populations affectées par les crises et Catastrophes (%)	80	50
	Taux de couverture des personnes affectées (%)	35	80
PO 8 : Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	Pourcentage des ménages vulnérables en situation insécurité alimentaire effectivement couverts par les mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'ISANP conjoncturelle (%)	50	50
	Pourcentage des ménages sous le seuil de pauvreté/ en insécurité alimentaire chronique (d'après IPC chronique) couvert par un programme de filets sociaux (%)	5	10
	Quantité de vivre du Stock National de Sécurité acheté à travers les achats locaux (en tonne)	30 0000	50 000
Programme Stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et nigériens			
PO 9 : Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition	Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de cinq ans (%)	12,7	7,7
	Prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) (%)	45,1	30,1
	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) (%)	58,4	38,8
	Prévalence de l'anémie chez les enfants (%)	63,3	43,3
Programme Stratégique 5 : Animation, Coordination de l'Initiative 3N et Impulsion des réformes			
PO 10 : Pilotage stratégique du secteur de la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et du développement agricole durable « Initiative 3N »	Pourcentage des instances fonctionnelles (niveau national, régional, départemental, communal) (%)	75	100
	Taux de mobilisation des ressources du Plan d'Action 2021- 2025 (%)	88,3	100
	Pourcentage des réformes impulsées effectives/appliquées (%)	57 14	100

3. PROGRAMMES OPERATIONNELS

3.1 DESCRIPTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU PS 1 « ACCROISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRO- SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES »

3.1.1 CADRAGE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 1 OPERATIONNALISANT L'AXE 1 DE L'INITIATIVE 3N

Le Programme Stratégique 1 découlant de l'Axe 1 de l'Initiative 3N, vise à créer les conditions pour accroître significativement et durablement la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. A cet effet des ressources conséquentes seront mobilisées pour : (i) améliorer la capacité productive des terres et des eaux ;(ii) généraliser l'utilisation de techniques et technologies, innovantes et adaptées aux réalités écologiques et socioéconomiques du Niger ; (iii) créer les conditions juridiques, institutionnelles et fiscales favorisant le développement agricole, la transformation et la modernisation des systèmes des productions. Les indicateurs d'effets retenus entre autres en 2011 étaient :

- Le taux de croissance du PIB du secteur primaire ;
- L'évolution de la production agricole irriguée en équivalent céréalier ;
- L'évolution des productions céréalières ;
- L'accroissement des rendements des cultures des rentes ;
- L'accroissement des superficies sous irrigation ;
- L'évolution des superficies dégradées récupérées.

Le Programme Stratégique 1 s'inscrit dans les orientations convenues à l'issue des exercices de Bilan 2011- 2020, à savoir que les investissements dans les systèmes de production et en particuliers les systèmes alimentaires devront prendre davantage en compte certains éléments essentiels tels que :

- L'amélioration de la gouvernance foncière pour garantir l'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles ;
- L'amélioration de l'accès aux financements aux intrants, aux infrastructures et aux équipements ruraux ;
- La promotion des systèmes productifs durables et incluant des produits à haute valeur nutritive ;
- La promotion des activités rurales fortement pourvoyeuses d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes ;
- Le développement des relations et de la collaboration avec de nouveaux acteurs en vue de susciter des initiatives innovantes dans le domaine des nouvelles technologies et de l'agrobusiness.

Le Programme Stratégique 1 (PS1) est ainsi décliné en quatre (4) Programmes Opérationnels :

- **PO1** : Accroissement et diversification des productions sous irrigation ;
- **PO2** : Augmentation des productions des cultures pluviales ;
- **PO3** : Accroissement et Diversification des Productions Animales ;
- **PO4** : Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques.

Leur mise en œuvre contribuera aux efforts de restauration de la base productive et de développement des cultures irriguées, avec un focus plus important dans le domaine de la riziculture, et d'autres produits d'élevage, halieutiques, forestiers et non ligneux accessibles et à haute valeur nutritive tels que le lait, la viande, le moringa, les œufs ou encore à haute valeur marchande tels que le niébé, la canne à sucre, l'oignon, le poivron, le poisson, la volaille. Il s'agira au total de booster le développement des filières agro- sylvo-pastorales et halieutiques dans une approche intégrée qui implique des actions concomitantes et complémentaires au niveau de tous les segments de la chaîne de valeur.

3.1.2 PROGRAMME OPERATIONNEL 1 : ACCROISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS SOUS IRRIGATION

3.1.2.1 CONTEXTE

L'agriculture pluviale est soumise à des risques agricoles multiples influant directement sur la productivité et la production. Ainsi, la sécheresse, qui survient à un moment du cycle végétatif des plantes et de manière récurrente dans certaines localités, a des effets directs sur la productivité et la production agricole et elle est aussi un facteur d'aggravation et de dégradation des terres. C'est pour minimiser les effets de la sécheresse que le Niger a opté dans les années 1970-1980 pour la maîtrise d'eau, avec la réalisation d'aménagements hydro- agricoles et le développement de la petite irrigation. Au total 326 189 ha irrigués sont réalisés contre une prévision de 368 000 ha, soit 89% de réalisation. Au cours de la période 2011-2020, les superficies irriguées sont passées de 94 733 hectares en 2011 à 207 789 hectares en 2020 soit un accroissement moyen annuel de 9,1%. Dans le même temps, les superficies en cultures de décrue ont atteint 118 400 hectares ; ce qui porte les surfaces irriguées à 326 189 hectares en 2020 malgré les fluctuations interannuelles naturelles. En outre la contribution des cultures irriguées au bilan céréalier, a fait passer le PIB agricole est à 35% sur la période. Cette contribution pourrait être augmentée par l'exploitation des 330 000 hectares des terres facilement irrigables avec des eaux de surface ou de faible profondeur. L'exploitation des eaux souterraines pourrait permettre également d'exploiter en saison froide des centaines de milliers d'hectares de terres agricoles.

Les objectifs de développement à l'horizon 2025 sont : (i) d'améliorer la contribution de l'irrigation au PIB agricole de 35% (2020) à 40% (2025) ; (ii) d'accroître les productions sous irrigation de 1 032 023 tonnes d'équivalent céréalier en 2020 à 3 100 000 tonnes en 2025 et ; (iii) d'accroître les superficies irriguées de 207 789 ha en 2020 à 356 000 ha en 2025.

Toutefois, ce développement dépendra de la résolution de certaines contraintes à savoir : i) Assurer la sécurité foncière des acteurs du domaine ; ii) Minimiser le coût d'acquisition des infrastructures et équipements, en adoptant des dispositions spéciales pour la passation des marchés (révision des textes en vigueur) ; iii) Envisager des mesures d'accompagnement des entreprises en vue d'améliorer leurs performances en mettant un accent particulier sur la recherche-action et le développement des innovations.

3.1.2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif du programme est de contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs, à travers le développement des cultures irriguées.

Objectifs spécifiques :

Il s'agit de :

- Améliorer la mobilisation des eaux de surface et souterraines ;
- Aménager des terres pour le développement de la grande et de la petite irrigation ;
- Mettre en valeur les superficies aménagées.

Résultats attendus :

Les résultats attendus à l'horizon 2025 sont :

- Le volume d'eau mobilisé pour l'irrigation est accru de 54 765 000 m³ en 2020 à 122 627 600 m³ en 2025 ;
- Les productions sous irrigation sont accrues de 1 032 023 tonnes d'équivalent céréalier en 2020 à 3 100 000 tonnes en 2025 ;
- Les superficies irriguées sont accrues de 207 789ha en 2020 à 356 000 ha en 2025.

3.1.2.3 ACTION OPERATIONNELLE DU PO1

- **SPO1.1 : Réalisation et réhabilitation de l'aménagement de terres en grande irrigation**
 - Aménagement hydro-agricole et Protection des sols ; ;
 - Infrastructures et équipement ruraux ;
 - Mobilisation des eaux.
- **SPO 1.2 : Développement de la petite irrigation familiale ; individuelle ou collective**
 - Aménagement hydro-agricole et protection des sols ;
 - Infrastructures et équipement ruraux ;
 - Mobilisation des eaux.
- **SPO 1.3: Mise en valeur des nouvelles superficies de terres irriguées**
 - Promotion des chaînes de valeur agricole
- **SPO 1.4 : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et de désenclavement de bassins de production**
 - Infrastructures et équipement ruraux ;
 - Mobilisation des eaux.

ENCADRE 3 : Mobilisation des Eaux

Accroître les productions Agricoles et Augmenter les revenus des populations nigériennes par la mobilisation des eaux souterraines, de surface et de ruissèlement, à travers d'une part la réalisation d'Aménagement Hydro-Agricoles (AHA) et d'Infrastructures Hydro-Agricoles (IHA) et d'autre part, le traitement des bassins versants. À l'horizon 2025, 122 627 600 m³ d'eau seront mobilisés et permettront la production de 3 100 000 tonnes d'équivalent céréalier, soit 3 fois la production de 2020.

3.1.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère en charge de l'Agriculture. Les autres parties prenantes sont : les autres services techniques de l'État, les organisations de producteurs, les institutions de recherches, les prestataires (entreprises, bureaux d'études, GIE), les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les projets et programmes hors tutelle, les Organisations des Nations Unies (FAO, PAM, PNUD, ...), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations de Développement (AD) intervenant dans le domaine, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), l'Agence de Promotion du

Conseil Agricole (APCA), Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, le Ministère du Développement Communautaire, le Ministère du Plan, les Institutions Financières et les PTF.

Le pilotage et le suivi évaluation du programme opérationnel seront assurés par le Ministère de l'Agriculture qui détermine les objectifs sous sectoriels, assure la programmation des actions, coordonne la mise en œuvre et anime la concertation des acteurs sous sectoriels. Des mesures législatives, réglementaires et institutionnelles nécessaires seront mises en place pour la création d'un environnement favorable au développement agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au niveau déconcentré, les Services Techniques Déconcentrés et Décentralisés jouent également leurs rôles régaliens d'appui-conseil, de contrôle des investissements réalisés. La maîtrise d'ouvrage des Collectivités dans leur espace de compétence se fera conformément aux lois et règlements sur la décentralisation.

Le processus de suivi-évaluation est assuré par un dispositif transversal qui implique toutes les structures centrales et déconcentrées du MAG. De manière opérationnelle, les données sont collectées au niveau des communes. Une consolidation est faite mensuellement au niveau régional et au niveau national.

3.1.2.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Le tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 1 est présenté ci-dessous.

Tableau 3 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 1

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO1 : Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation							
Superficie de nouvelles terres aménagées en grande irrigation (ha)	0		3 000	3 000	2 000	2 000	10 000
Superficie d'AHA existants réhabilités (ha)	514	500	2500	2500	2500	2 000	10 000
SPO2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées							
Superficie de terres aménagées en grande irrigation mises en valeur (ha)	9 936	9 936	12 709	15 787	19 204	22 996	80 632
SPO3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation							
Superficie de terres aménagées en petite irrigation (ha)	865	4 000	10 000	10 000	10000	4 000	38 000
Superficie des aménagements mis en valeur (ha)	128 680	4 000	13 000	13 000	12 000	6 000	48 000
Superficie de terres de décrue mises en valeur (ha)	118 400	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
SPO4 : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'accès aux marchés							
Nombre de barrages construits	0	4	6	10	5	0	25
Nombre de barrages réhabilités	0	1	2	2	0	0	5
Nombre de seuils construits	6	65	70	70	35	60	300
Nombre de seuils réhabilités	2	11	10	5	11	15	52
Nombre de mares et ouvrages de contrôle à aménager	6	10	20	21	17	20	88
Nombre de bassins de rétention d'eau à construire	2	0	0	10	15	5	30
Linéaire de protection de berges (km)	5	5	5	5	5	5	25

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
Superficie de terres aménagées et mis en valeur sont protégées contre les inondations et l'ensablement (ha)	140 774	10 000	19 648	20 296	16 648	16 648	83 240
Linéaire de pistes de désenclavement des zones de production à construire (km)	1396	70	70	70	70	70	350
Linéaire de pistes de désenclavement des zones de production à réhabiliter (km)	232	70	70	70	70	70	350

3.1.2.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 1

Le coût du Programme Opérationnel 1 « Accroissement des productions sous irrigation » pour la période 2021-2025 est estimé à 803,770 milliards de francs CFA.

Tableau 4 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 1

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO1: Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation						
AO1.1. Superficie de terres aménagées en grande irrigation	0	52 500	52 500	35 000	35 000	175 000
AO1.2. Superficie d'AHA existants Réhabilités	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	70 000
SPO2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées						
AO2.1. Mise en valeur de terres de décrue	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
AO2.2. Mise en valeur de nouvelles terres	1 000	3 250	3 250	12 000	1 500	21 000
SPO3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation						
AO3.1. Aménagement de terres pour la petite irrigation	40 000	100 000	100 000	100 000	40 000	380 000
AO3.2. Protection des berges	500	500	500	500	500	2 500
AO3.3. Protection des terres aménagées contre les inondations et l'ensablement (ha)	2 500	4 912	5 074	4 162	4 162	20 810
AO3.4. Aménagement de terres pour les cultures fourragères (ha)	2000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
SPO4 : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'accès aux marchés						
AO4.1. Réhabilitation et réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux	11 200	16 830	20 300	23 750	13 380	85 460
AO4.2. Réhabilitation et réalisation des pistes de désenclavement des zones de production	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	14 000
Total PO1	79 000	201 792	205 24	199 12	118 342	803 770

3.1.3 PROGRAMME OPERATIONNEL 2 : AUGMENTATION DES PRODUCTIONS DES CULTURES PLUVIALES

3.1.3.1 CONTEXTE

Les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, fonio) contribuent pour plus de 86% à l'alimentation de la population nigérienne. Le développement des céréales irriguées (maïs, riz, blé) fait partie des orientations de l'Initiative 3N. Avec un taux de croissance de la population de 3,9%, il faut une croissance soutenue de la production céréalière pour arriver à assurer une sécurité alimentaire stable et durable. Le programme de développement des filières et chaînes de valeur agricoles, particulièrement céréalières est inclus dans les orientations prioritaires de la programmation 2021-2025, a pour objectif de :

- Accroître le niveau de production des cultures pluviales et irriguées à travers une amélioration de l'approvisionnement en intrants et matériels. Il s'agira d'augmenter les rendements des différentes spéculations afin de porter la production céréalière de 5 596 575 tonnes en 2020 à 7 142 805 tonnes en 2025 et de faire passer la production sous irrigation de 1 032 000 tonnes d'équivalents céréaliers en 2020 à 3 100 000 tonnes d'équivalents céréaliers en 2025 ;
- Accroître les capacités de stockage des produits aussi bien céréalières que de rente dans les bassins de production ;
- Intensifier la transformation des produits afin d'accroître la demande et stimuler la production. Pour ce faire, il faudra favoriser la création d'usines de transformation de produits agricoles et renforcer et ou appuyer la création les unités artisanales ;
- Faciliter la commercialisation des produits : les activités seront orientées vers la facilitation de la commercialisation par la création et le renforcement des marchés, la création de structures d'appui et d'accompagnement (Agences et comptoirs, foires, ...) et la mise à disposition de crédits en appui à la commercialisation.

De manière générale, ce programme sera appuyé par un programme de conseil agricole et rural en lien avec l'opérationnalisation de la Maison du Paysan dans chaque commune qui fera l'objet d'une attention soutenue. Les défis majeurs à relever sont les suivants : i) Mobiliser davantage de financements pour la mise en œuvre de la composante Maison du paysan ; ii) Assurer la mise à l'échelle et la fonctionnalité des Maisons du paysan tout en garantissant une gouvernance responsable et durable de ces plateformes.

Le Programme opérationnel 2 « Augmentation des productions des cultures pluviales » capitalisera les acquis de dix (10) années de mise en œuvre de l'Initiative 3N dans le domaine et apportera des réajustements pour corriger les insuffisances en prenant en compte les orientations du Programme de Renaissance Acte III, ainsi que les évolutions contextuelles et les engagements internationaux pris par le Niger.

3.1.3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

Accroître les productions des cultures pluviales céréalières et de rente.

Objectifs spécifiques :

Il s'agit de manière spécifique de :

- Améliorer l'accessibilité des producteurs aux facteurs de production ;
- Améliorer l'accessibilité des producteurs aux nouvelles technologies et à l'information ;
- Assurer le crédit rural en appui à la production.

Résultats attendus :

- Résultat 1 : Les Maisons de paysan sont opérationnelles ;
- Résultat 2 : Les chaînes de valeur mil, sorgho, riz, niébé, oignon et canne à sucre sont développées ;
- Résultat 3 : Les producteurs sont résilients aux chocs climatiques ;
- Résultat 4 : La protection des cultures est assurée ;
- Résultat 5 : Le dispositif d'appui conseil et de crédit sont renforcés.

3.1.3.3 ACTIONS OPERATIONNELLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2

- **SPO 2.1. Accessibilité des producteurs aux facteurs de production**
 - Réalisation des nouvelles plates-formes de services d'appuis aux producteurs (maisons de paysan) et réhabilitation des anciennes ;
 - Développement de l'appui conseil agricole et du crédit rural ;
 - Promotion des techniques et technologies porteuses pour les filières et chaînes de valeur agricoles
- **SPO 2.2. Accessibilité des producteurs aux technologies et informations**
 - Développement et diffusion des TICs dans le conseil agricole
 - Digitalisation du conseil agricole.
 - Formation, Recherche, Vulgarisation et Appui Conseil agricole.

ENCADRE 4 : Prestations de services de qualité et financement agricole

Améliorer les rendements et les productions agricoles des producteurs ruraux à travers, d'un côté l'accès à des services et un encadrement de qualité assurés par les « Maisons du Paysan » et le Système National de Conseil Agricole (SNCA) et de l'autre la facilitation de l'accès au crédit assurée par le Fonds d'Investissement de la Sécurité Agricole (FISAN).

3.1.3.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Programme Opérationnel 2 est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge de l'Agriculture. Les autres Ministères (les Ministères en charge du Commerce, du développement industriel, de l'intérieur et de la Décentralisation, le du Développement communautaire, du Plan, des Finances, ...) seront associés à la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Parmi les partenaires de mise en œuvre on peut citer en particulier : les collectivités locales, les projets et programme intervenant dans le domaine, les Organisations des Nations Unies (FAO, PAM, PNUD, ...), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations de Développement (AD) intervenant dans le domaine, les Institutions Financières (banques, micro finances, ...), les Etablissements Publics à caractère administratif, les Organisations professionnelles agricoles, les institutions de recherche, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ; Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), les Opérateurs Privés.

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce programme opérationnel sont assurés par le maître d'ouvrage. Pour les aspects relatifs à la transformation industrielle des produits et à la commercialisation, les Ministères en charge du Commerce, du développement industriel et du Secteur Privé jouent un rôle clé.

Le processus de suivi-évaluation est assuré par un dispositif transversal qui implique toutes les structures centrales et déconcentrées du MAG. De manière opérationnelle, les données sont collectées au niveau des communes. Une consolidation est faite mensuellement au niveau régional et au niveau national.

3.1.3.5 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2

Le coût du Programme Opérationnel 2 « Augmentation des productions des cultures pluviales » pour la période 2021-2025 est estimé à 250,838 milliards de F CFA.

Tableau 6 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 2

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO2.1 Accessibilité des producteurs aux facteurs de production	31 893	55 308	57 207	57 904	42 224	244 536
AO2.1.1. Réalisation des nouvelles plates-formes de services d'appuis aux producteurs (maisons de paysan) et réhabilitation des anciennes	29 582	44 876	49 255	47 452	34 272	205 437
AO2.1.2. Promotion des techniques et technologies porteuses pour les filières et chaînes de valeur agricoles	0	4 805	4 825	4 825	825	19 280
AO2.1.3. Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	32	3 300	800	3 300	800	8 232
AO2.1.4. Défenses des cultures	2 279	2 327	2 327	2 327	2 327	11 587
SPO2.2. Accessibilité des producteurs aux technologies et informations	1 056	1 356	1 273	1 276	1 341	6 302
AO2.2. Développement du dispositif d'appui conseil et de crédit	1 056	1 356	1 273	1 276	1 341	6 302
Total PO 2	32 949	56 664	58 480	59 180	43 565	250 838

3.1.4 PROGRAMME OPERATIONNEL 3 : ACCROISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ANIMALES

3.1.4.1 CONTEXTE

Le sous-secteur de l'élevage dispose d'atouts indéniables et d'avantages comparatifs certains en raison de la richesse de ses pâturages naturels couvrant des vastes étendues (la zone pastorale couvre 62 000 000 ha) mais aussi du fait de l'importance numérique de son cheptel et de la dextérité des éleveurs.

Dans la première phase de mise en œuvre de l'Initiative 3N (2012-2015), les interventions du sous-secteur ont été prises en charge dans les PIP3, 4 et 5 de l'Axe stratégique 1 « Accroissement des Productions Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques ». Quant au Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N, le sous-secteur a mis en œuvre le PS4 « Développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage » contribuant à l'Axe 2 « Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ».

Après dix ans de mise en œuvre de l'initiative dans le sous-secteur, les productions de lait et de viande ont connu une augmentation significative de respectivement de 51% et 60%.

Dans le cadre du bilan du Plan d'Action 2016-2020, il est à noter que 31% des indicateurs, notamment ceux concernant la mise en place des kits petits ruminants, et la construction des marchés à bétail, les cibles ont été largement dépassées (avec un taux cumulé de réalisation physique de 180% pour les marchés à bétail). La forte performance (75-100%) est observée sur 13% des indicateurs et concerne principalement la vaccination contre la PPCB qui enregistre un taux de 77,51% en 2020 sur une cible de 80%.

Les principaux indicateurs ayant connus une faible performance ont trait à la promotion des cultures fourragères, l'appui aux fermes modernes d'élevage et à la sécurisation des aires et enclaves pastorales.

Pour ce qui est du financement du PS4, un montant cumulé de 54,11 milliards a été investi soit un taux de réalisation de 78,55% par rapport au montant prévisionnel du Plan d'action 2016-2020 de l'Initiative 3N.

Des initiatives probantes laissent entrevoir une situation favorable pour la production des œufs avec l'émergence d'un secteur privé moderne dans le domaine de l'aviculture.

Les défis majeurs sont : (i) d'adopter et mettre en œuvre des stratégies pertinentes pour produire la viande de meilleure qualité à des prix compétitifs dans le contexte de la Zone de Libres Échanges Continentale Africaine (ZLECAF) ; (ii) d'inverser la tendance des importations des produits alimentaires comme le lait à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques pour améliorer l'état nutritionnel des populations nigériennes.

3.1.4.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS OBJECTIF GENERAL

L'objectif global du PO 3 est de développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle, des revenus et à la résilience des populations face aux crises et aux catastrophes naturelles.

Objectifs spécifiques :

Il s'agit spécifiquement de :

- Étendre et aménager les parcours et aires pastoraux ;
- Améliorer l'alimentation du cheptel ;
- Accroître les productions animales ;
- Assurer durablement la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale ;
- Développer les filières et chaînes des valeurs d'élevage.

Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus du programme sont déclinés comme suit :

- Résultat 1.1 : la santé animale est durablement améliorée ;
- Résultat 1.2 : l'hygiène des produits alimentaires d'origine animale est durablement améliorée et le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;
- Résultat 2.1 : les productions animales et l'alimentation du cheptel sont accrues ;
- Résultat 2.2 : les chaînes de valeurs d'élevage sont développées ;
- Résultat 2.3 : les parcours pastoraux sont aménagés, sécurisés et bien gérés ;
- Résultat 2.4 : la couverture des besoins en eau pour le bétail est améliorée.

3.1.4.3 ACTIONS OPERATIONNELLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL 3

Le PO.3 comporte trois sous programmes opérationnels qui sont : (i) Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire et (ii) Développement et Promotion des Productions Animales.

- **SPO 3.1 : Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire**
 - Amélioration durable de la santé animale ;
 - Amélioration durable de l'hygiène des produits alimentaires d'origine animale.
- **SPO3.2 : Développement et Promotion des Productions Animales**
 - Accroissement des productions et de l'alimentation animales ;

- Développement et renforcement des chaînes de valeurs d'élevage ;
- Aménagement, sécurisation et gestion des parcours pastoraux.
- **SPO3.3 : Amélioration de la couverture des besoins en eau pour le bétail**
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'eau pour l'abreuvement du bétail.

ENCADRE 5 : Réduire la vulnérabilité des ménages ruraux par la promotion de l'aviculture villageoise

La promotion de l'élevage des ruminants à cycle court et de l'aviculture, en particulier l'élevage de la pintade assurera une source diversifiée et significative de revenus pour les ménages ruraux vulnérables et renforcera la résilience des populations nigériennes les plus exposées à la pauvreté.

3.1.4.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La maîtrise d'ouvrage est sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Élevage. Le pilotage et la coordination des interventions sont assurés par le secrétariat général du MEL et celui du MH/A. La coordination des aspects de la transformation et commercialisation relève du Ministère du Commerce, de l'Industrie en relation avec les autres acteurs.

Les partenaires de la mise en œuvre sont ONG Nationales, ONG Internationales, Privés, Organisation Professionnelle, Projets sous tutelle et hors tutelle du MEL, Projets hors tutelle MH/A, Institutions internationales, Institutions de recherche, Collectivités territoriales, GIE, Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ; Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI),

Le processus de Suivi-Evaluation est assuré par un dispositif transversal qui implique toutes les structures centrales et déconcentrées du MEL et du MH/A. De manière opérationnelle, les données sont collectées au niveau des communes. Une consolidation est faite mensuellement au niveau régional et au niveau national.

3.1.4.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DU PROGRAMME OPERATIONNEL 3

Le tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 3 est présenté ci-dessous.

Tableau 7 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 3

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
SPO1 : Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire							
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	78%	54%	80	85	90	90	90
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	60%	59%	80	85	90	90	90
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	7%	21%	25	25	30	35	35
SPO2 : Développement et Promotion des Productions Animales							
Quantité de lait produite (en milliers de litre)	466 954	1 600 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 600 000
Quantité de Viande produite des abattages contrôlés (en tonne)	128 526	140 000	150 000	160 000	170 000	180 000	800 000
Nombre d'œufs produits (en milliers)	662 252	1 028 520	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1500 000	7 028 520
Quantité de volailles produites (poulets, pintades)	ND	ND	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
SPO3.3 : Amélioration de la couverture des besoins en eau pour le bétail							
(%) EqPEM réalisés	38,5	50	60%	70 %	80%	90	90
(%) EqPEM réhabilités	69,8	80	90	100	100	100	100
Nombre de Forages pastoraux réalisés	ND	0	0	0	3	2	5
Nombre de Forages pastoraux réhabilités	60	70	80	90	100	100	100
Nombre de puits pastoraux réalisés	ND	5	10	10	15	15	55
Nombre de puits pastoraux réhabilités	30	40	45	50	55	60	60

3.1.4.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 3

Le coût du Programme Opérationnel 3 « Accroissement et Diversification des Productions Animales » pour la période 2021-2025 est estimé à 146,932 milliards de F CFA.

Tableau 8 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 3

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (million F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO3.1 : Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire	4 329	5 065	5 035	5 276	5 532	25 237
AO3.1. Amélioration durable de la santé animale	4 283	4 499	4 728	4 969	5 224	23 703
AO3.2. Amélioration durable de l'hygiène des produits alimentaires d'origine animale	46	566	307	307	308	1 534
SPO3.2 : Développement et Promotion des Productions Animales	5 699	24 053	38 407	27 595	24 021	119 775
AO3.2.1. Accroissement des productions animales	1 373	16 231	30 244	19 364	16 335	83 567
AO3.2.2. Développement et renforcement des chaînes de valeurs d'élevage	2 798	4 274	4 425	5 263	5 008	21 766
AO3.2.3. Aménagement, sécurisation et gestion des parcours pastoraux.	1 528	3 548	3 738	2 968	2 658	14 438
SPO3.3 : Amélioration de la couverture des besoins en eau pour le bétail	75	170	225	815	635	1 920
AO3.3.1. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'eau pour l'abreuvement du bétail.	75	170	225	815	635	1 920
Total PO3	10 103	29 288	43 667	33 686	30 188	146 932

3.1.5 PROGRAMME OPERATIONNEL 4 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET ACCROISSEMENT DES PRODUCTIONS FORESTIERES ET HALIEUTIQUES

3.1.5.1 CONTEXTE

La mise en œuvre de l'Initiative 3N au cours de dix (10) dernières années dans le domaine de la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) est plutôt satisfaisante malgré quelques difficultés de financement de certaines actions qui sont enregistrées. En effet, plusieurs acquis sont enregistrés dans le domaine de la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) qui est le socle de la restauration des bases productives au profit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et l'aquaculture. Aussi, des investissements conséquents ont été réalisés dans la mise en place d'infrastructures structurantes. Des efforts ont été déployés dans les domaines de la sensibilisation et l'implication des populations, la communication, la capitalisation des bonnes

pratiques, la collecte des données et l'orientation des bailleurs vers des investissements prometteurs.

En dépit de ces acquis enregistrés, plusieurs points de contre-performance ont été constatés notamment le faible financement des chaînes de valeur des Produits Forestiers Non ligneux (PFNL) et halieutiques et de l'insuffisance de projets qui financent certaines activités dans le domaine.

Pourtant, plusieurs opportunités existent et qui pourraient être valorisées dont entre autres : i) l'engagement des autorités politiques et des PTF ; ii) une société civile très engagée et la présence de plusieurs Acteurs Non Étatiques (ANE) dans le domaine ; iii) une population qui adhère à la politique et accepte les technologies vulgarisées ; iv) la couverture de la quasi-totalité des communes en agents forestiers et ; v) l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'État dans le domaine de l'Environnement aux collectivités territoriales.

Néanmoins, il existe des défis majeurs à relever dans le sous-secteur de l'environnement dont : i) inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles ; ii) promouvoir un changement de comportement en faveur de l'environnement et du développement durable ; iii) réduire la déforestation à travers la Promotion des technologies alternatives au bois énergie.

3.1.5.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif global du PO 4 est d'assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes.

Objectifs spécifiques :

- Assurer la gestion durable des terres et de la biodiversité ;
- Accroître les productions forestières et halieutiques ;
- Renforcer la résilience aux changements climatiques et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Résultats Attendus :

Les résultats attendus sont :

- La gestion durable des terres et de la biodiversité est assurée ;
- Les productions forestières, halieutiques et apicoles sont accrues ;
- La résilience des communautés face aux changements climatiques est renforcée ;
- Le cadre de vie des populations est amélioré.

3.1.5.3 ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO4

Les différentes Actions Opérationnelles (AO) en relation avec les SPO sont les suivantes :

- **SPO 4.1 : Gestion durable des terres et de la biodiversité**
 - Récupération les terres dégradées ;
 - Gestion durable de la diversité biologique ;
 - Surveillance et la protection de l'environnement.
- **SPO 4.2 : Augmentation des productions forestières, halieutiques et apicoles**
 - Accroissement du potentiel forestier ;
 - Accroissement des productions halieutiques, aquacoles et apicoles ;
- **SPO4.3 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie des populations**
 - Vulgarisation des outils d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ;

- Amélioration des conditions environnementales des communautés ;
- Promotion de l'économie verte et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux.

ENCADRE 6 : Restaurer et gérer durablement les terres

La restauration et la gestion durable de terres arides et dégradées sera avec la réduction des impacts des changements climatiques les défis majeurs à relever pour permettre aux populations nigériennes d'augmenter substantiellement les potentiels Agricoles et conséquemment réduire leur vulnérabilité. À l'horizon 2025, 1 360 000 ha de terres, toutes catégories confondues seront restaurées.

3.1.5.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification est maître d'ouvrage du PO.4 et assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PO4. Il est assisté dans cette tâche par les ministères sous sectoriels qui contribuent au PO, notamment les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique et l'Assainissement.

Les partenaires de mise en œuvre du PO 4 sont les collectivités territoriales, les PTF, les institutions de recherche et de formation, les Organisations Associatives et les ONG ainsi que les Organisations Paysannes, le secteur privé, Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), les autres Ministères et Institutions étatiques concernés.

Le processus de Suivi-Evaluation est assuré par un dispositif transversal qui implique toutes les structures centrales et déconcentrées du ME/LCD. De manière opérationnelle, les données sont collectées au niveau des communes. Une consolidation est faite mensuellement au niveau régional et au niveau national.

3.1.5.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DU PROGRAMME OPERATIONNEL 4

Le tableau suivant constitue le tableau de bord des indicateurs phares du Programme Opérationnel 4.

Tableau 9 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 4

Indicateurs	Réf 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
SPO 4.1. Gestion durable des terres et de la biodiversité							
Nombre d'hectares des terres agricoles traitées	18 726	10 000	35 000	35 000	35 000	35 000	150 000
Nombre d'hectares des terres pastorales traitées	14 044	10 000	26 500	26 500	26 500	26 500	116 000
Nombre d'hectares des terres sylvicoles traitées	14 044	10 000	26 500	26 500	26 500	26 500	116 000
Nombre d'hectares de terres d'anciens sites récupérés entretenus	89 369	39 998	40 000	40 000	40 000	40 000	199 998
Nombre d'hectares des dunes traitées	3 959	28 455	40 000	40 000	40 000	40 000	188 455
Nombre d'hectares des terres débarrassées des plantes envahissantes terrestres	7 310	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Longueur de bandes pare- feu réalisées	21 809	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
SPO 4.2. Augmentation des productions forestières et halieutiques							

Indicateurs	Réf 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Nombre d'hectares de RNA réalisés	92 922	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Nombre de plants forestiers produits	11 398 614	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Quantité de moringa produite en tonne	58 185	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Quantité de gomme produite en tonne	46	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Quantité de miel produite (litre/tonnes)	20 940	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Nombre de mares et retenues d'eau empoissonnées	94	150	150	150	150	150	750
Nombre d'hectares des plans et cours d'eau faucardés	746	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Quantité de poisson produite en tonne	46 002	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	275 000
SPO 4.3. Renforcement de la résilience aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie des populations							
Quantité de déchets solides municipaux collectés	350 822	140 000	145 000	145 000	145 000	145 000	720 000
Quantité de déchets plastiques collectés et transformés (tonnes)	9 240	250	500	500	500	500	2 250

3.1.5.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 4

Le coût du Programme Opérationnel 4 « Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques » pour la période 2021-2025 est estimé à 300,003 milliards de F CFA.

Tableau 10 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 4

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions de F CFA)					Total2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO 4.1 : Gestion durable des terres et de la biodiversité	24 795	45 804	46 524	45 616	45 582	208 321
AO4.1.1. Récupération les terres dégradées	19 108	38 391	38 233	38 233	38 233	172 198
AO4.1.2. Gestion durable la diversité biologique	4 425	5 975	6 895	5 945	5 945	29 185
AO4.1.3. Surveillance et la protection De l'environnement	1 262	1 438	1 396	1 438	1 404	6 938
SPO 4.2 : Augmentation des productions forestières et halieutiques	9 598	11 240	11 160	11 155	10 940	54 093
AO4.2.1. Accroissement du potentiel forestier	5 435	6 247	6 227	6 232	6 017	30 158
AO4.2.2. Accroissement des productions halieutiques, aquacoles et apicoles	4 163	4 993	4 933	4 923	4 923	23 935
SPO 4.3 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie des populations	7 200	7 626	7 615	7 604	7 544	37 589
AO4.3.1. Vulgarisation des outils d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques	130	190	196	210	150	876
AO4.3.2. Amélioration des conditions environnementales des communautés	7 070	7 426	7 404	7 394	7 394	36 688

AO4.3.3. Promotion de l'économie verte et valorisation les Produits Forestiers Non Ligneux.	0	10	15	0	0	25
Total PO.4	41 593	64 670	65 299	64 375	64 066	300 003

3.2 DESCRIPTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU PS 2

« APPROVISIONNEMENT REGULIER DES MARCHES RURAUX ET URBAINS EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES »

3.2.1 CADRAGE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 2 OPERATIONNALISANT L'AXE 2 DE L'INITIATIVE 3N

L'Axe 2 de l'Initiative 3N prévoit de contribuer à : (i) la promotion de la transformation des produits agricoles et de production agroindustrielle afin de satisfaire une demande urbaine de plus en plus tournée vers les produits finis ; (ii) l'amélioration des infrastructures et des circuits de commercialisation y compris l'exportation en contribuant à faciliter le transport des produits vivriers de base et réaliser des infrastructures de marché pour les céréales, les plantes horticoles, le bétail et certains produits forestiers non ligneux ; (iii) l'accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de commerce des produits ASP/H. Les indicateurs d'effets retenus en 2011 sont :

- L'accroissement du taux d'exportation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- L'évolution des achats aux petits producteurs pour la reconstitution du Stock National de Sécurité en appui aux efforts de production.

Le Programme Stratégique 2 prend en compte les leçons tirées du Bilan 2011-2020, et en particulier le besoin de renforcer la promotion d'une approche chaînes de valeur et l'accélération des investissements privés dans le secteur. Cela doit permettre entre autres de tirer pleinement profit des évolutions et opportunités attendues dans le cadre de l'intégration sous régionale et de l'entrée en vigueur de la ZLECAF, les actions essentielles suivantes ont été identifiées :

- Accélérer la mise en œuvre de stratégies et actions dans les domaines de la professionnalisation et la formalisation des acteurs, la normalisation/certification, l'accès au financement et aux services tels que l'énergie, les TIC, l'appui-conseil ;
- Renforcer les mesures pour améliorer l'environnement des affaires et promouvoir le développement et les investissements du secteur privé dans le domaine des systèmes alimentaires, en particulier à travers des mesures fiscales adaptées et incitatives ;
- Soutenir l'agro-industrie par le développement de l'entrepreneuriat et en particulier chez les jeunes et les femmes ;
- Développer les chaînes de valeurs par la valorisation des produits locaux à travers le renforcement des maillons de stockage/conservation, transformation, commercialisation ;
- Poursuivre des efforts pour augmenter la demande et la consommation de produits locaux.

Le Programme Stratégique 2 (PS 2) est ainsi décliné en deux (2) Programmes Opérationnels :

- **PO5** : Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux ;
- **PO6** : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs.

3.2.2 PROGRAMME OPERATIONNEL 5 : AUGMENTATION DES PRODUCTIONS ISSUES DE LA TRANSFORMATION (ARTISANALE ET AGROINDUSTRIELLE) DES PRODUITS LOCAUX

3.2.2.1 CONTEXTE

Le programme opérationnel 5 « augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux » relève de la maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes. A ce titre, il est chargé de planifier, coordonner, suivre et rapporter leur mise en œuvre, à laquelle contribue divers administrations et acteurs non-étatiques.

Parmi les indicateurs de résultats, on note que les investissements dans le programme stratégique 2 ont couvert en particulier la réhabilitation et la construction d'infrastructures de soutien et de développement de certaines filières, tels que les marchés à bétail, les comptoirs, les aires d'abattage, les centres de collecte de lait, les marchés de gros et de demi gros de céréales, entre autres. Le nombre de ces infrastructures est passé de 370 à 5 200 en l'espace de dix (10) ans.

Avec l'appui des PTF, via différents projets et financement, on note l'installation de nombreuses unités de fabrication de farine infantile fortifiée, la construction de 6 comptoirs de commercialisation des produits ASPH, la mise en place de 120 fours semi-modernes de transformation de poisson. Il faut aussi noter que le projet d'installation d'usines d'industrie sucrière suit son cours. On note l'obtention de 19 labels dont 14 en 2017 et 5 en 2018 sur un total de 112 demandes introduites sur la période 2016-2020 par le Niger dont les demandes engagées depuis 2018 pour la labélisation de l'oignon violet de Galmi, du tchoukou, kilichi et la peau de chèvre rousse du Niger.

Dans le domaine de la commercialisation des céréales, on note au-delà des évolutions engendrées par les orientations des législations et normes régionales et continentales, l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale d'Achats Locaux aux Petits Producteurs (SNALAPP) qui a permis d'agir sur le volume des achats institutionnels de céréales réalisés auprès des producteurs ou par l'intermédiaire de leurs organisations et unions et non plus uniquement via des commerçants. Ainsi, avant même l'adoption formelle de la SNALAPP, les achats institutionnels pour la reconstitution de la Réserve Alimentaire Stratégique (par l'OPVN) et du Stock National de Sécurité (par la Cellule Crise Alimentaire) ont eu recours aux achats directs. Pour exemple, les achats locaux par la CCA ont connu une hausse importante passant de quelques centaines de tonnes achetées en 2016 à plus de 17 000 tonnes en 2019, auxquels s'ajoutent le tonnage acheté via les OP par le PAM et autres partenaires du DNP-GCA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PO.5, un certain nombre des défis majeurs ont été identifiés notamment :

- Adopter et mettre en œuvre des stratégies pertinentes (politique commerciale) pour inverser la tendance des importations des produits alimentaires dans le contexte de la ZLECAF ;
- Valoriser les ressources locales ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Adopter et mettre en œuvre des stratégies de création massive d'emplois dans le milieu rural en faveur des jeunes et des femmes en lien avec les chaînes de valeur et la Maison du Paysan ;
- Soutenir le développement d'acteurs privés nationaux actifs sur les différentes chaînes de valeurs ;
- Développer les chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (ASPH).

3.2.2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif global du PO.5 est d'accroître les productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre à niveau les unités/industries existantes de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- Créer de nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- Promouvoir la qualité et le label nigérien.

Résultats Attendus :

Les résultats du PO.5 sont :

- Les unités/industries existantes de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont mises à niveau ;
- Les nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont créées ;
- La qualité et le label nigérien sont promus.

3.2.2.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO5

Les trois (3) Sous-Programmes Opérationnels (SPO) sont déclinées en Actions Opérationnelles comme suit :

- **SPO5.1 : Mise à niveau des unités industrielles existantes de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques :**
 - Accompagnement des unités industrielles en appui conseil (technique, juridique et fiscale) ;
 - Mise en place des facilités fiscales et financières pour la promotion des unités/industries de transformation des produits ASP/H.
- **SPO5.2 : Création de nouvelles unités industrielles de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques :**
 - Accroissement de l'offre des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques pour la transformation ;
 - Promotion de nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
 - Promotion de l'économie verte et la valorisation des produits forestiers non-ligneux ;
 - Promotion des filières et chaînes de valeur agricoles.
- **SPO5.3 : Promotion de la qualité et de la marque nigérienne de qualité :**
 - Promotion de l'infrastructure qualité des produits transformés ;
 - Amélioration durable de l'hygiène et les mesures sanitaires des produits alimentaires d'origine animale et végétale.

ENCADRE 7 : Promouvoir l'Agro-Industrie

La promotion de l'Agro-industrie est apparue comme un atout insuffisamment exploité au Niger, et, il le sera à travers les concepts « une région, une industrie » et « un pôle de concentration

Agricole, une industrie ». À l’horizon 2025, chaque région et/ou chaque pôle de concentration sera doté d’au moins d’une unité agro-industrielle.

3.2.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PO.5 impliquera une diversité d’acteurs institutionnels dont les fonctions sont complémentaires pour l’atteinte des résultats. Le pilotage et le suivi-évaluation dudit programme sera assuré par le Ministère en charge du Commerce, de l’Industrie et de l’Entreprenariat des Jeunes.

Les principaux acteurs identifiés qui interviennent dans la mise en œuvre du PO.5, en veillant à la synergie et à la complémentarité ainsi qu’au respect de la subsidiarité dans leur intervention sont : l’administration publique, le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau de l’industrie du Niger (BRMN), l’Agence Nationale de la Normalisation, de la Métrologie et de la Conformité (ANMC) , l’Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l’Innovation (AN2PI), la Chambre de Commerce et d’Industrie du Niger (CCIN), l’Organisation des Professionnels de l’Industries du Niger (OPIN), l’Agence Nigérienne de Promotion des Investissements et des Projets Stratégiques (ANPIPS), fonds d’investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), le Réseau National des Chambres d’Agriculture, les Communes et Régions; les Organisations des Producteurs, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Institutions de recherche et de formation et les Partenaires Techniques et Financiers.

3.2.2.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Tableau 11 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 5

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO5.1 : Mise à niveau des unités/industries existantes de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques							
Nombre d’études diagnostiques des unités industrielles Réalisées	9	8	10	12	14	16	60
Nombre de plans de mise à niveau des unités industrielles élaborés	6	8	10	12	14	16	60
Nombre de plans de mise à niveau des unités industrielles mis en œuvre	5	8	10	12	14	16	60
Nombre de tanneries modernes appuyées	0	1	1	1	1	1	5
Nombre d’unités de transformation du sésame en petits matériels d’emballage équipées	0	3	1	2	1	2	9
SPO5.2 : Création de nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques							
Nombre d’usines de fabrication de tomate concentrée Créées	0			1			1
Nombre d’usines d’industrie sucrière créées	0			1			1
Nombre d’abattoirs modernes construits	0		1	1	1		3
Nombre d’usines d’emballage créées	0	1		1		1	3
Nombre des unités de transformation de moringa créées			1	2	1		4
Nombre d’étuveuses de riz acquises		0	100	200	300	0	600
Nombre de projets "une région, une industrie" mise en œuvre	0	0	4	2	0	0	6
Nombre Créer et équiper des comptoirs de gomme Arabique			1	2	3	4	10
Nombre d’unités de transformation des filières et chaines de valeurs agricoles prioritaires		0	100	200	300	0	600

SPO5.3 : Promotion de la qualité et de la marque nigérienne de qualité							
Nombre de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques certifiés	7	0	1	0	1	0	2
Nombre de normes élaborées	17	50	50	50	50	50	250
Nombre de programmes de vérification des produits locaux mis en œuvre		15	15	25	25	30	110
Nombre d'inspections de conformité des produits en vente sur le marché réalisées	1	2	5	10	15	15	47
Nombre de Prix Nigérien de la Qualité organisés	0	1	1	1	1	1	5
Nombre d'opérateurs sur les bonnes pratiques d'hygiène, de mesures sanitaires et de fabrication formés			100		100		200
Nombre de postes de contrôle vétérinaires construits			3	3	3	3	12

3.2.2.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 5

Le coût global du Programme Opérationnel 5 « Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux » pour la période 2021-2025 est estimé à 89,055 milliards de F CFA.

Tableau 12 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 5

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO5.1 Mise à niveau des unités/industries existantes de transformation des produits agro- sylvo-pastoraux et halieutiques	619	1 370	1 207	1 374	1 248	5 818
AO5.1.1 Accompagnement des unités industrielles en appui conseil (technique, juridique et fiscale)	619	1 370	1 207	1 374	1 248	5 818
AO5.1.2 Mise en place des facilités fiscales et financières pour la promotion des unités/industries de transformation des produits ASP/H	PM	PM	PM	PM	PM	PM
SPO5.2 Création de nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo- pastoraux et halieutiques	1 593	22 865	27 483	24 706	3 280	79 927
AO5.2.1 Accroissement de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques pour la transformation	1 095	21 206	25 935	22 140	1 810	72 186
AO5.2.2 Promotion de l'économie verte et la valorisation des produits forestiers non-ligneux	-	310	450	585	990	2 335
AO5.2.3 Promotion des filières et chaînes de valeur agricoles	498	1 349	1 098	1 981	480	5 406
SPO5.3 Promotion de la qualité et de la marque nigérienne de qualité	402	984	448	1018	458	3 310
AO5.3.1 Promotion de l'infrastructure qualité des produits transformés	392	893	399	900	402	2 986
AO5.3.2 Amélioration durable de l'hygiène et les mesures sanitaires des produits alimentaires d'origine animale et végétale	10	91	49	118	56	324
Total PO5	2 614	25 219	29 138	27 098	4 986	89 055

3.2.3 PROGRAMME OPERATIONNEL 6 : PROMOTION DE LA COMPETITIVITE ET DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ISSUES DE LA TRANSFORMATION (ARTISANALE ET AGROINDUSTRIELLE) SUR LES MARCHES INTERIEURS ET EXTERIEURS

3.2.3.1 CONTEXTE

Au cours des dix (10) dernières années, les investissements réalisés dans le cadre du Programme stratégique 2 ont consisté en particulier à la réhabilitation et la construction d'infrastructures de soutien et de développement de certaines filières, tels que les marchés à bétail, les comptoirs, les aires d'abattage, les centres de collecte de lait, les marchés de gros et de demi gros de céréales, entre autres. En effet, le nombre de ces infrastructures est passé de 370 en 2011 à 5 200 en 2020. Ces infrastructures ont encouragé la transformation artisanale des produits dont plus de 400 sont dénombrés lors des salons de l'agriculture organisés chaque année depuis 2012. Des pôles ont été identifiés pour la promotion de ces produits. En outre, dans le domaine de la commercialisation des céréales, on note les évolutions engendrées par les orientations des législations nationales et des normes régionales, continentales et internationales en matière de commerce. Ce programme opérationnel doit s'attaquer aux questions de compétitivité et à la conquête des marchés extérieurs en prélude au marché commun dans le cadre de la ZLECAF.

Pour la mise en œuvre de ce programme, les défis suivants sont à relever :

- Rendre effective de la diplomatie commerciale et développer les échanges commerciaux ;
- Intégrer le commerce dans le numérique ;
- Développer le commerce intérieur par la généralisation des foires et salons ;
- Produire régulièrement les données statistiques sur les prix des produits de première nécessité ;
- Rendre disponible et accessible les produits de première nécessité

3.2.3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif global du PO6 est d'améliorer l'accessibilité des produits issus de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont :

- Développer les infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Améliorer la compétitivité et l'accessibilité des produits locaux transformés aux marchés (intérieurs et extérieurs) ;
- Développer la préférence nationale et les achats institutionnels des produits locaux ;
- Coordonner et renforcer les capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Résultats Attendus :

Les résultats attendus sont :

- Les infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et

- halieutiques sont développées ;
- La compétitivité et l'accessibilité des produits locaux transformés aux marchés (intérieurs et extérieurs) est améliorée ;
- La préférence nationale et des achats institutionnels des produits locaux sont développés ;
- La coordination et les capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont renforcées.

3.2.3.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO6

Les quatre (4) Sous-Programmes Opérationnels (SPO) sont déclinées en Actions Opérationnelles comme suit :

- **SPO6.1 : Développement des infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques**
 - Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
 - Développement du Commerce intérieur et protection des droits des consommateurs tout en garantissant la libre concurrence.
- **SPO6.2 : Amélioration de l'accessibilité aux marchés (intérieurs et extérieurs)**
 - Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et des services ;
 - Développement et renforcement des chaînes de valeur d'élevage (Transformation et commercialisation).
- **SPO6.3 : Développement de la préférence nationale et des achats institutionnels des produits locaux**
 - Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et des services.
- **SPO6.4 : Coordination et renforcement des capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques**
 - Renforcement des capacités techniques du cadre institutionnel, législatif et réglementaire.

3.2.3.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PO.6 impliquera une diversité d'acteurs institutionnels dont les fonctions sont complémentaires pour l'atteinte des résultats. Le pilotage et le suivi-évaluation du PO6 sera assuré par le Ministère en charge du Commerce, de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes, maître d'ouvrage du programme.

Les principaux acteurs identifiés qui interviennent dans la mise en œuvre du PO.6, en veillant à la synergie et à la complémentarité ainsi qu'au respect de la subsidiarité dans leur intervention sont : l'administration publique, l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR), le Projet pour la Compétitivité en Afrique de l'Ouest, volet sur les cuirs et peaux, le Projet de développement de la filière sésame, le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA), le Système d'Information sur les Marchés à Bétail (SIMB), fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), la Société Riz du Niger (RINI), le Secrétariat Permanent en charge de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF), la Société Nigérienne de Transit (NITRA), les marchés (SOCOGEM, SOGEMMI, Société de Gestion du Marché de Zinder-Dolé), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) et l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX), Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), les Communes et régions, les Organisations des Producteurs, le

Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Institutions de recherche et de formation, et les Partenaires Techniques et Financiers sont également des partenaires de mise en œuvre du programme.

3.2.3.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Tableau 13 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 6

Indicateurs	Réf 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO6.1 : Développement des infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques							
Nombre de comptoirs de commercialisation de cuirs et peaux construits	0	0	2	3	2	2	9
Nombre de centres de Collecte primaire des cuirs et peaux construits	0	0	2	3	3	2	10
Nombre de comptoirs/aires de commercialisation de produits agricoles construits	0	1	1	3	3	2	10
Nombre de magasins de stockage des produits agricoles construits	1	1	2	2	2	2	9
Nombre de marchés construits	1	5	10	10	15	10	50
SPO6.2 : Amélioration de l'accessibilité aux marchés (intérieurs et extérieurs)							
Nombre de pistes à vocation économique construites		667	905	500	500	500	3 072
Nombre d'acteurs entrepreneurs de la transformation des produits animaux formés		0	160	160	160	160	640
Nombre de structures interprofessionnelles équipées en bétailleuses		0	1	1	2	1	5
Nombre d'acte de facilitation fournis pour des abattoirs/interprofessions équipés en matériels de transport des produits animaux		0	2	2	2	2	8
Nombre de plateformes de e-commerce des produits ASPH et dérivés appuyées	2	5	10	15	20	20	70
SPO6.3 : Développement de la préférence nationale et des achats institutionnels des produits locaux							
Nombre d'achats des produits locaux ASPH	0		1	1	1	1	4
Nombre de campagnes du consommer local « organisées »	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de participations aux foires des produits ASPH	1	2	5	5	5	5	22
SPO6.4 : Coordination et renforcement des capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques							
Nombre d'acteurs et leurs cadres formés	198	25	50	50	50	50	225
Nombre de participations aux négociations des accords commerciaux	10	2	5	5	5	5	22
Nombre d'accords commerciaux signés et mis en œuvre	-	10	25	25	30	30	120
Nombre d'agropoles mises en place par filière ASPH	0	1	6	8	10	12	36

3.2.3.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 6

Le coût global du Programme Opérationnel 6 « augmentation de la disponibilité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs » pour la période 2021-2025 est estimé 153,197 milliards de francs CFA.

Tableau 14 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 6

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021- 2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO6.1 : Développement des infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques	615	1250	1310	1755	1265	6195
AO6.1.1 Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des services	35	130	190	175	145	675
AO6.1.2 Développement du Commerce intérieur et protection des droits des consommateurs tout en garantissant la libre concurrence	580	1 120	1 120	1 580	1 120	5 520
SPO6.2 : Amélioration de l'accessibilité aux marchés (intérieurs et extérieurs)	30 080	41 089	22 889	22 964	22 914	139 936
AO6.2.1 Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des services	30 055	40 825	22 600	22 600	22 600	138 680
AO6.2.2 Développement et renforcement des chaînes de valeur d'élevage	25	264	289	364	314	1 256
SPO6.3 : Développement de la préférence nationale et des achats institutionnels des produits locaux	35	84	84	84	84	371
AO6.3.1 Facilitation de l'accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des services	35	84	84	84	84	371
SPO6.4 Coordination et renforcement des capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	609	1 399	1 476	1 564	1 644	6 695
AO6.4.1 Renforcement des capacités techniques du cadre institutionnel, législatif et réglementaire	609	1 399	1 479	1 564	1 644	6 695
Total PO.6	31 339	43 822	25 762	26 367	25 907	153 197

3.3 DESCRIPTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU PS 3 « AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES GROUPES VULNERABLES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AUX CRISES ET AUX CATASTROPHES »

3.3.1 CADRAGE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 3 OPERATIONNALISANT L'AXE 3 DE L'INITIATIVE 3N

L'Axe 3 « Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles », vise à améliorer la capacité des ménages et des communautés à s'adapter aux facteurs de crises et vulnérabilité, et en particulier aux épisodes de déficit de production agricole et pastorale et aux crises et catastrophes naturelles. Conformément aux orientations du cadre stratégique, les mesures promues doivent permettre de : (i) améliorer l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des interventions en situation d'urgence ; (ii) contribuer à apporter des réponses appropriées et adaptées dans les situations d'urgence notamment par l'accroissement des stocks de réserves nationales de produits agricoles et alimentaires et la création des conditions pour assurer un continuum urgence-relèvement-développement (NEXUS UDP) pour les groupes socio-économiques les plus vulnérables ; et (iii) élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de risques intégrant divers types de risques auxquels font face les producteurs, les ménages et les communautés, en tenant compte des nouveaux risques comme l'insécurité, les inondations ou encore les épidémies de grande ampleur telle celles que le pays a connu avec la COVID 19.

Sur la base des leçons apprises et enseignements tirée de la mise en œuvre des précédents plans d'action, le Programme Stratégique 3 visera à :

- Assurer une meilleure intégration et complémentarité des interventions à court, moyen et long terme de réduction de la vulnérabilité : dans le cadre des dispositifs de filets sociaux et des réponses saisonnières, de l'opérationnalisation du registre social unifié, ou encore de la généralisation d'une approche Nexus en particulier dans les zones fragiles confrontés aux effets de l'insécurité ;
- Adapter les capacités de réponses et de coordinations aux chocs soudains et aux nouveaux facteurs de vulnérabilité (inondations, mouvements de population, épidémies), notamment ceux engendrant des déplacements de population qui présentent des besoins multisectoriels ;
- Sécuriser les sources et mécanismes de financement pérennes mais aussi réactifs aux chocs dans les domaines ciblés ;
- Renforcer l'adaptation des outils d'anticipation, prévention et réponse au contexte et enjeux du milieu pastoral ;
- Assurer un continuum Urgence - Relèvement - Développement pour les groupes socio-économiques les plus vulnérables et les zones fragiles ;
- Faciliter l'accès aux ménages les plus vulnérables à des services adaptés dans divers secteurs (foncier, moyens de production, formation, éducation, services sociaux de base, financement...) pour contribuer à réduire leur pauvreté, leur vulnérabilité et les rendre actifs et productifs.

Le Programme Stratégique 3 (PS3) est décliné en 2 Programmes Opérationnels, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée respectivement par le MAH/GC et le DNP/GCA. Il s'agit de : PO.7 :

Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires ; PO.8 : Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale.

3.3.2 PROGRAMME OPERATIONNEL 7 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DES CATASTROPHES ET URGENCES HUMANITAIRES

3.3.2.1 CONTEXTE

Le PO7 concerne les interventions qui ciblent particulièrement les zones, communautés ou ménages affectés par des crises soudaines et catastrophes de diverses natures. En effet de nouveaux défis créent des situations humanitaires résultant notamment de :

- La recrudescence des épisodes d'inondations ;
- Les déplacements forcés des populations consécutifs à l'insécurité dans les pays voisins ou à l'activité de groupes armés non étatiques (GANE).

Le PO.7 couvre ainsi les enjeux liés à la coordination et l'efficacité des réponses apportées dans les situations d'urgences humanitaires, de crises et catastrophes, l'appui au relèvement, le renforcement de la résilience des communautés affectées par les crises et catastrophes, ainsi que la mise en œuvre d'une véritable approche Nexus Urgence - Développement - Paix, à travers un leadership et des mécanismes de gouvernance appropriés à tous les niveaux. Le PO.7 permet également de valoriser la contribution des partenaires techniques et financiers dans le domaine des réponses humanitaires qui sont menées en lien avec le plan annuel de réponse humanitaire coordonné par le Ministère de l'Action Humanitaire.

3.3.2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif général du PO.7 est d'améliorer l'efficacité de la prévention, la réponse, la coordination, la gestion des catastrophes et urgences humanitaires.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- Renforcer le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires, de gestion des crises et des catastrophes ;
- Améliorer la prévention des crises et catastrophes ;
- Assurer la prise en charge (secours, réponse, relèvement, Nexus UDP) des crises et catastrophes.

Résultats Attendus :

Les résultats attendus se présentent comme suit :

- Le cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires, de gestion des crises et des catastrophes sont renforcés ;
- La prévention des crises et catastrophes est améliorée ;
- La prise en charge (secours, réponse, relèvement, Nexus UDP) des crises et catastrophes est assurée.

3.3.2.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO 7

Le PO.7 se décline en trois (3) SPO et cinq (5) actions opérationnelles :

- **SPO 7.1. Renforcement du cadre institutionnel et la coordination des interventions**

humanitaires, de gestion des crises et catastrophes

- Renforcement de l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes opérationnels.
- **SPO 7.2. Prévention des crises et catastrophes**
 - Renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transferts sociaux adaptatifs.
- **SPO 7.3. Prise en charge (secours, réponse, relèvement, Nexus HDP) des crises et catastrophes**
 - Amélioration de l'efficacité du dispositif et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaire ;
 - Appui au relèvement et au renforcement de la résilience des communautés affectées par les crises et catastrophes ;
 - Promotion et soutien à l'approche Nexus Urgence - Développement – Paix.

ENCADRE 8 : Vision du Nexus

Suite aux résolutions internationales prises dans le cadre du Sommet Humanitaire d'Istanbul en 2016, le Niger s'est doté d'instances de concertation et d'orientation afin de définir les enjeux et modalités de mise en œuvre d'une approche Nexus Humanitaire-Développement-Paix, en particulier dans les zones dites « fragiles » du pays confronté à divers facteurs de vulnérabilité et risques. Le Comité Tripartite de Haut-Niveau sur le Nexus Urgence-Développement (Présidé par SEM le PM) et le Comité Technique Tripartite sur le Nexus Urgence-Développement (Présidé par le MAHGC et Vise-Présidé par le HC3N) rassemblent les acteurs étatiques et non-étatiques des domaines de l'humanitaire, la paix-stabilisation et du développement pour renforcer les synergies stratégiques et programmatiques entre les différentes interventions à court, moyen et long termes. Les orientations du Gouvernement dans ce domaine visent à « Assurer une capacité de réponse coordonnée et efficace face aux besoins d'urgence lorsqu'ils émergent, tout en maintenant le cap des efforts pour un développement durable, inclusif et harmonieux sur l'ensemble du territoire national, gage de paix, de stabilité et de bien-être pour toutes les populations nigériennes. » Ceci passe par :

- Des mécanismes de coordination fonctionnels, à tous les niveaux, intégrant les réponses aux besoins à court, moyen et long terme ;
- Des capacités renforcées des collectivités territoriales et acteurs locaux dans les domaines de planification, la coordination, la maîtrise d'ouvrage, et le suivi ;
- Des modes de gouvernance qui renforcent la participation, l'inclusion, la cohésion sociale.

Il est attendu que l'ensemble des acteurs fassent évoluer leurs pratiques pour permettre des effets durables et complémentaires, notamment en contribuant à des résultats collectifs définis de manière inclusive et adaptés à chaque territoire.

3.3.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Coordination de la mise en œuvre du PO7 sera assurée par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme.

Les principaux partenaires de mise en œuvre du PO.7 sont : les Ministères et Institutions du secteur, les partenaires techniques et financiers, la société civile, les collectivités territoriales. La mise en œuvre couvre la contribution des partenaires humanitaires aux Plans de réponse humanitaire annuels.

3.3.2.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Tableau 15 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 7

Indicateurs	Réf.2 020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO.7.1 : Renforcement du cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires, de gestion des crises et catastrophes.							
Taux d'exécution technique des Programmes	80 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %	100 %
Taux d'exécution financière des Programmes	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	75 %	75 %
Niveau de fonctionnalité des structures de coordination	45 %	55 %	65 %	70 %	80 %	85 %	60 %
Niveau de fonctionnalité du cadre tripartite de haut niveau	30 %	50 %	65 %	75 %	75 %	80 %	75 %
SPO.7.2 : Prévention des crises et catastrophes							
Taux annuel de réduction des populations affectées par les crises des catastrophes	20 %	22 %	25 %	28	30 %	50 %	50 %
Niveau de fonctionnalité du mécanisme de transferts sociaux adaptatifs (%)	0 %	0 %	30 %	55 %	60 %	65 %	80 %
Niveau de couverture nationale du système d'alerte et de Prévention	15 %	30 %	45 %	55 %	60 %	70 %	65 %
SPO.7.3 : Prise en charge (secours, réponse, relèvement, Nexus HDP) des crises et catastrophes							
Niveau de fonctionnalité des Structures de prise en charge	40 %	55 %	65 %	75 %	80 %	85 %	75 %
Pourcentage de personnes assistées satisfaites des réponses fournies	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	80 %	80 %
Taux de couverture des personnes affectées	35 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	80 %
Taux de mobilisation du financement attendu du volet gestion des catastrophes du Plan de soutien	60 %	60 %	62 %	65 %	70 %	75 %	75 %
Taux de mobilisation du financement attendu dans le cadrée l'approche Nexus Humanitaire-Développement-Paix	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	85 %

3.3.2.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 7

Le coût global du Programme Opérationnel 7 « Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires à travers la prévention, la réponse et la coordination » pour la période 2021-2025 est estimé à 191,383 milliards de francs CFA.

Tableau 16 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 7

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total2021 -2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO7.1 Renforcement du cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires, de gestion des crises et catastrophes	481	455	366	366	366	2034
AO11 : Renforcement de l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes opérationnels	481	455	366	366	366	2034
SPO7. 2 Prévention des crises et Catastrophes	1572	1672	1990	1650	1530	8412
AO21 : Renforcement des mécanismes de prévention, d'alertes aux catastrophes et de transferts sociaux adaptatifs	1572	1672	1990	1650	1530	8412

SPO7-3. Prise en charge (secours, réponse, relèvement, nexus HDP) des crises et catastrophes	35 200	35 470	39 815	35 245	35 205	180 935
AO31 : Amélioration de l'efficacité du dispositif et des réponses apportées en situation d'urgences humanitaire	31 850	31 790	35 735	31 695	31 665	162 735
AO32 : Appui au relèvement et au renforcement de la résilience des communautés affectées par les crises et catastrophes	2 550	2080	2080	1550	1540	9 800
AO33 : Appui au Nexus Humanitaire - Développement – Paix	800	1 600	2 000	2 000	2 000	8 400
Total PO7	37 253	37 597	42 171	37 261	37 101	191 383

3.3.3 PROGRAMME OPERATIONNEL 8 : PREVENTION ET GESTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET PASTORALE

3.3.3.1 CONTEXTE

Dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale, l'État, à travers le DNP-GCA et ses partenaires étatiques et non-étatiques, a progressivement fait évoluer les outils d'alerte, de planification et d'intervention pour répondre plus efficacement aux besoins d'urgence tout en développant des approches visant à sortir les ménages les plus vulnérables de leur précarité à les rendre plus résilients et ainsi à leur permettre de prendre part à l'effort national.

Le DNP-GCA a également su s'adapter aux évolutions du contexte et aux nouveaux facteurs de chocs et vulnérabilité. A cet effet, il s'est doté d'une stratégie quinquennale et d'un plan d'action 2021-2025 pour poursuivre le renforcement de l'efficacité de son action de réduction de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale, qu'elle soit chronique ou conjoncturelle. Cette stratégie intègre désormais pleinement les mécanismes de filets sociaux réactifs aux chocs, en tant qu'instrument de protection sociale adaptative, à mobiliser en coordination et complémentarité avec les autres réponses conjoncturelles, et à accompagner de mesures d'appui productif. Ceci passe par le renforcement des capacités de financement mais aussi de coordination interne (entre ses différentes cellules opérationnelles) et externe du DNP-GCA (vis-à-vis des Ministères sectoriels et autres partenaires) ainsi que par l'opérationnalisation d'outils indispensables tels que le Registre Social Unifié, qui doit permettre de faire le lien avec les autres composantes de la protection sociale (actions sociales envers des catégories spécifiques, etc.).

Dans le cadre de la programmation de la mise en œuvre de l'Initiative 3N sur la période 2021-2025, le DNP-GCA est responsable de la mise œuvre du Programme Opérationnel 8 « Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale » dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

Les principaux défis à relever dans le champ d'action du PO.8 sont :

- Mobiliser les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions du DNP-GCA et de ses Cellules rattachées ;
- Renforcer la coordination des actions des différentes cellules ;
- Améliorer le suivi des interventions du DNP-GCA ;
- Améliorer l'adaptation du système d'alerte précoce et de réponse aux enjeux de la zone pastorale
- Valoriser les contributions de l'ensemble des partenaires techniques et financiers notamment

dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de soutien annuel aux populations vulnérables.

3.3.3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général :

L'objectif général du programme est de contribuer à l'amélioration de la résilience et au relèvement précoce des populations vulnérables à travers l'anticipation, la prévention, l'atténuation et la gestion de l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle les affectant.

Objectifs spécifiques :

Le PO8 vise quatre (4) objectifs spécifiques :

- Assurer la coordination et le pilotage des mécanismes de prévention, d'anticipation, d'atténuation et de réponses à l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle affectant les populations vulnérables ;
- Assurer la veille, le suivi et l'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale ainsi que l'anticipation et l'alerte à la survenance des crises alimentaires, pastorales, nutritionnelles et autres catastrophes ;
- Apporter des mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle conjoncturelle (saisonniers et résultant des chocs soudains) ;
- Mettre en place et gérer un système durable de filets sociaux adaptatifs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- La coordination et le pilotage des mécanismes de prévention, d'anticipation, d'atténuation et de réponses à l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle affectant les populations vulnérables sont assurés ;
- La veille, le suivi et l'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale ainsi que l'anticipation et l'alerte à la survenance des crises alimentaires, pastorales, nutritionnelles et autres catastrophes sont assurées ;
- Les mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle conjoncturelle (saisonniers et résultant des chocs soudains) sont apportées ;
- Un système durable de filets sociaux adaptatifs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est mis en place et géré.

3.3.3.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO

Le programme opérationnel 8 est décliné en quatre sous-programmes opérationnels, qui sont subdivisés en actions. Les différentes actions par sous-programmes opérationnels sont :

- **SPO8.1. Coordination de la prévention, d'anticipation, alerte et réponse à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale**
 - Pilotage stratégique du DNP-GCA, et réformes institutionnelles ;
 - Déconcentration et renforcement des capacités à tous les niveaux du DNP-GCA (pilotage et coordination techniques du DNP-GCA et du MAH/GC) ;
 - Planification et programmation consolidées, mobilisation des financements et renforcement de la gestion administrative et financière globale du DNP-GCA ;
 - Suivi-évaluation et rapportage consolidés des informations.

- **SPO8.2. Veille, suivi et analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale**
 - Renforcement et diffusion des mécanismes de suivi et d'analyse de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale et les actions de veille et d'alerte ;
 - Mise en œuvre des actions d'anticipation, d'alerte et de prévention ;
 - Renforcement de la coordination et du système d'information interne à la CCA/SAP, et les relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules.
- **SPO8.3. Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale conjoncturelle**
 - Planification annuelle concertée de la réponse à l'ISANP conjoncturelle ;
 - Mise en œuvre de mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'insécurité alimentaire saisonnière dans le cadre des Plans de Soutien ;
 - Coordination technique, mobilisation des ressources et suivi de la mise en œuvre des plans de soutien ;
 - Assistance alimentaire en réponse aux chocs soudains ;
 - Coordination et développement du système d'information interne à chaque cellule, et les relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules.
- **SPO8.4. Opérationnalisation d'un système durable de filets sociaux adaptatifs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :**
 - Fonctionnalité d'un système durable de Filets sociaux pluriannuels adaptatifs ;
 - Coordination des interventions de FSP et alignement des partenaires ;
 - Adaptation ponctuelle des FS réactifs aux chocs en synergie avec les autres instruments du DNP-GCA ;
 - Coordination interne à la CFS, et des relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules.

3.3.3.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le pilotage du PO8 est assuré par Secrétariat permanent du DNP-GCA qui en assure la maîtrise d'ouvrage, conformément à son mandat. Il assure aussi la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du programme.

La coordination des programmes opérationnels et le suivi et évaluation des effets sont assurés par le Secrétariat Permanent du DNP-GCA et en étroite collaboration entre les différentes structures du DNP-GCA et avec ses démembrements.

Les parties responsables et redevables de la mise en œuvre sont les structures centrales du DNP-GCA, à savoir le SP, la CC/SAP, la CCA et la CFS et les projets d'appui. Au niveau régional et départemental, les démembrements du DNP-GCA sont impliqués dans l'évaluation des besoins, la planification et le suivi de la réponse. Sur le terrain, les communes sont progressivement responsabilisées dans la mise en œuvre opérationnelle mais également dans la conception et l'évaluation des interventions.

Pour mettre en œuvre le PO8, le DNP-GCA s'appuiera sur ses partenaires habituels : OPVN, les Ministères techniques (MAH/GC, MAG, MEL, ME/LCD, MSP/P/AS, MISP/AC/R, MAT/DC), les Organismes des Nations Unies, les institutions de recherche et de formation, les ONG Nationales et internationales, etc. La contribution financière des PTF aux activités relevant du mandat du DNP-GC1, notamment à travers la mise en œuvre du Plan de Soutien aux populations vulnérables sera valorisée.

Pour faciliter la concertation et la coordination, le dispositif fera recours à ses cadres de concertation habituels (CRC, CEC, Groupes techniques, CMPS, CMC ...).

3.3.3.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Cette partie développe les indicateurs des sous programmes opérationnels correspondant aux objectifs spécifiques.

Tableau 17 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 8

Indicateurs	Réf.2020	2021	2022	2023	2024	2025
SPO8.1 : Opérationnalisation d'un système durable de filets sociaux adaptatifs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle						
Niveau de fonctionnalité des structures du DNP-GCA	ND	60%	65%	70%	75%	80%
Niveau de fonctionnalité des instances de concertation et de coordination	60%	75%	80%	80%	80%	80%
Taux de réalisations physiques	85%	87%	89%	91%	93%	95%
Taux de mobilisation des ressources Budgétaires	70%(2019)	80%	80%	85%	90%	95%
Pourcentage des ressources du DNP-GCA mobilisées à temps sur le Budget National	45%(2019)	60%	65%	70%	80%	85%
SPO8.2 : Veille, suivi et analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale						
Disponibilité à temps des informations sur la vulnérabilité de ménages à l'ISANP (efficacité du SAP)	Décembre-mars	Décembre-mars	Décembre-mars	Décembre-mars	Décembre-mars	Décembre-mars
Proportion de mécanismes locaux de suivi (CRPGCCA, CSRPGCCA OSV, SCAP/RU, zones pastorales, zones urbaines, zones d'accès limité par l'insécurité) opérationnels	40%	50%	55%	60%	65%	70%
Niveau d'alignement du DNP-GCA aux standards de qualité et de redevabilité humanitaire	ND	90%	90%	90%	90%	90%
Nombre d'enquêtes et d'analyses sur la sécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle faites et diffusées à temps	4	4	4	4	4	4
SPO8.3 : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale conjoncturelle						
Pourcentage des ménages vulnérables en situation insécurité alimentaire satisfaits des mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'ISANP conjoncturelle	38%(2018)	60%	70%	80%	90%	100%
Disponibilité du PS annuel à temps	janv-20	janv-21	janv-22	janv-23	janv-24	janv-25
Pourcentage des ménages vulnérables en situation insécurité alimentaire effectivement couverts par les mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'ISANP conjoncturelle	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Volume de SNS disponible au mois de décembre de l'année n-1	40 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Indicateurs	Réf.2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage de la quantité de vivres dus NS achetés à travers les achats locaux	7%	11%	35%	40%	45%	50%
Taux de réalisations financière du PS	60%	65%	70%	70%	70%	70%
Pourcentage de ménages victimes de chocs soudains satisfaits par les réponses de la CCA	ND	20%	20%	20%	20%	20%
SPO84 : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale chronique						
Pourcentage des ménages sous le seuil de pauvreté/ en insécurité alimentaire chronique (d'après IPC chronique) couvert par un programme de filets sociaux.	5%	6%	7%	8%	9%	10%
Pourcentage des ménages bénéficiaires d'un programme de filet social ayant amélioré leur score de consommation alimentaire sur les 12 derniers mois.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Pourcentage d'enrôlement des bénéficiaires des réponses aux chocs soudains dans le système de filets sociaux pluriannuels	90%	94%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de ménages victimes de chocs soudains satisfaits par les réponses de la CFS	ND	ND	ND	ND	ND	ND

3.3.3.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 8

Le coût global du Programme Opérationnel 8 « Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale » pour la période 2021-2025 est estimé à 393,206 milliards de francs CFA.

Tableau 18 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 8

Actions opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
PO8 : Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	75 160	80 519	78 924	79 989	78 614	393 206
SPO8.1 : Coordination de la prévention, d'anticipation et d'alerte et réponse à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	3 708	3 980	3 865	3 700	3 735	18 988
AO8.1.1 : Pilotage stratégique du DNP-GCA, et réformes institutionnelles	445	640	540	490	440	2 555
AO8.1.2 : Déconcentration et renforcement des capacités à tous les niveaux du DNP-GCA, pilotage et coordination techniques du DNP-GCA	1 191	1 353	1 293	1 243	1 243	6 323
AO8.1.3 : Planification et programmation consolidées, mobilisation des financements, renforcement de la gestion administrative et financière globale du DNP-GCA	1 885	1 865	1 845	1 845	1 865	9 305
AO8.1.4 : Suivi-évaluation et rapportage consolidés des informations.	187	122	187	122	187	805

Actions opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO 8.2 : Veille, suivi et analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	3 642	3 902	3 832	3 812	3 722	18 910
AO8.2.1 : Diffusion des mécanismes de suivi et d'analyse de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale et les actions de veille et d'alerte	895	1 165	1 135	1 115	1 045	5 355
AO8.2.2 : Coordination des actions d'anticipation, d'alerte et de prévention et adaptation continue des outils du SAP en fonction du contexte, des facteurs de vulnérabilité, des sujets émergents et les capacités des acteurs	207	207	167	167	147	895
AO8.2.3 : Coordination interne la CCA/SAP, et des relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules	10	0	0	0	0	10
AO8.2.4 : Contribution partenaires à l'alerte et l'analyse via le Plan de Soutien	2 530	2 530	2 530	2 530	2 530	12 650
SPO8.3. : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale conjoncturelle	62 151	63 696	62 401	63 666	62 251	314 165
AO8.3.1 : Planification annuelle concertée de la réponse à l'ISANP conjoncturelle	31	31	31	31	31	155
AO8.3.2 : Mise en œuvre de mesures d'atténuation, de réponse et de relèvement précoce à l'insécurité alimentaire saisonnière dans le cadre du Plan de Soutien	19 087	20 617	19 337	20 587	19 187	98 815
AO8.3.3 : Coordination technique et suivi de la mise en œuvre du plan de soutien	38	38	38	38	38	190
AO8.3.4 : Assistance alimentaire en réponse aux chocs soudains	500	500	500	500	500	2 500
AO8.3.5 : Coordination interne à la CCA, et des relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules	0	15	0	15	0	30
AO8.3.6 : Contribution partenaires à la réduction de l'ISANP conjoncturelle via le Plan de Soutien	42 495	42 495	42 495	42 495	42 495	212 475
SPO8.4 : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale chronique	5 659	8 941	8 826	8 811	8 906	41 143
AO8.4.1 : Fonctionnalité d'un système durable de Filets sociaux pluriannuels	48	3 345	3 225	3 215	3 315	13 148
AO8.4.2 : Coordination des interventions de FSP et alignement des partenaires	44	24	34	29	24	155
AO8.4.3 : Adaptation ponctuelle des FS réactifs aux chocs en synergie avec les autres instruments du DNP-GCA	2	2	2	2	2	10
AO8.4.4 : Coordination interne à la CFS, et des relations avec les niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les autres cellules	0	5	0	0	0	5
AO8.4.5 : Contribution partenaires à la réduction de l'insécurité alimentaire chronique via le Plan de Soutien	5 565	5 565	5 565	5 565	5 565	27 825
Total PO.8	75 160	80 519	78 924	79 989	78 614	393 206

3.4 DESCRIPTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU PS 4 « AMELIORATION DE L'ETAT NUTRITIONNEL DES NIGERIENS »

3.4.1 CADRAGE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 4 OPERATIONNALISANT L'AXE 4 DE L'INITIATIVE 3N

L'Axe 4 « *amélioration de l'état nutritionnel des nigériens* », prévoit des mesures et investissements visant à contribuer à : (i) la promotion de modèles de consommation alimentaire équilibrée, une bonne hygiène de vie en milieu rural et urbain ; (ii) la réduction de la prévalence des différentes formes de malnutrition à travers le passage à une plus grande échelle d'application des bonnes pratiques familiales essentielles ; (iii) la prise en charge efficace de la malnutrition aiguë à travers l'amélioration des capacités de leur prise en charge curative ; (iv) le renforcement du cadre institutionnel de la prise en charge de la malnutrition ; (v) le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires (chaîne de froid, hygiène, etc..) ; (vi) le renforcement du Système national de surveillance nutritionnelle et ; (vii) l'évaluation des interventions de nutrition. L'indicateur d'effet est : « *la vulnérabilité à la malnutrition est réduite* ».

Les acquis et leçons apprises du Bilan des plans précédents sont pris en compte à travers l'élaboration et la mise en œuvre du 2^{ème} Plan d'Action de la Politique Nationale multisectorielle de Sécurité Nutritionnelle couvrant la période 2021-2025 notamment en :

- **Maintenant et renforçant les investissements dans les interventions spécifiques de nutrition pour :**
 - Augmenter les capacités et la qualité de prise en charge médicale des cas de malnutrition aiguë modérée et sévère par les structures sanitaires et communautaires ;
 - Renforcer la mise en œuvre de la feuille de route de Reprise graduelle par l'État des financements des partenaires humanitaires pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère ;
 - Accroître progressivement la couverture d'autres interventions spécifiques de nutrition notamment préventives et promotionnelles, comme par exemple les suppléments préventifs en micronutriments, les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la promotion de la fortification des aliments ;
 - Renforcer le fonctionnement des instances de gouvernance des interventions spécifiques (GTN, GTT et réseaux SUN) ;
 - Renforcer la prise en compte des indicateurs de nutrition dans le système d'information sanitaire ;
 - Accroître la collaboration avec les institutions en charge du traitement et de la prévention des maladies chroniques/non transmissibles liées à l'alimentation ;
- **Accélération des investissements dans les interventions multisectorielles sensibles à la nutrition notamment pour :**
 - Renforcer les capacités des Ministères et institutions concernées pour intégrer pleinement la nutrition dans les stratégies et programmations sectorielles des secteurs sensibles, y compris la budgétisation et les outils de suivi ;
 - Prioriser dans les différents secteurs, les interventions ayant un impact plus fort sur l'amélioration de l'état nutritionnel, en particulier l'hydraulique et l'assainissement, les systèmes alimentaires, la protection sociale, l'environnement, l'éducation et la formation ;
 - Promouvoir des systèmes alimentaires sensibles à la nutrition et produisant une alimentation sûre et nutritive pour contribuer à la prévention de toutes les formes de malnutrition ;

- Élaborer et promouvoir des directives et recommandations alimentaires nationales et les outils de leur mise en œuvre pour soutenir l'accès à une alimentation saine (sûre et nutritive).
- Le PS4 est traduit en programme opérationnel intitulé : Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition.

3.4.2 PROGRAMME OPERATIONNEL 9 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE À LA MALNUTRITION

3.4.2.1 CONTEXTE

Au cours des dix (10) dernières années, les actions mises en œuvre ont permis de stabiliser les prévalences de la malnutrition sous toutes ses formes et de contribuer à la réduction de la mortalité infanto-juvénile, nonobstant les divers chocs climatiques, démographiques et sécuritaires.

Toutefois, les prévalences sont encore à des niveaux élevés, hypothéquant l'atteinte des cibles fixées par l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) à l'horizon 2025 et des ODD à l'horizon 2030. Malgré les progrès enregistrés dans la prise en charge des enfants admis dans les centres de récupération nutritionnelle (300 mille à 400 mille/an), les principaux indicateurs que sont les taux de prévalence des différentes formes de malnutrition restent globalement stables à des niveaux trop élevés proches des seuils d'urgence fixés à 15% pour la MAG et 5% pour la MAS.

Les réformes impulsées dans le domaine dont l'adoption de la Politique Nationale multisectorielle de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et son plan d'action, les analyses et études conduites (l'étude Coût de la Faim, l'analyse approfondie des déterminants de la malnutrition, l'analyse des tendances de la malnutrition chronique) ont orienté la décision et guidé les actions de lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes.

Ainsi, dans le cadre de renforcement de la lutte contre la malnutrition, deux (2) défis majeurs ont été identifiés à savoir :

- Investir davantage et mieux répartir et utiliser les fonds en faveur de la nutrition ;
- Assurer une communication nationale soutenue sur les déterminants de la malnutrition (carences en micronutriments, sous-nutrition et surnutrition) et ses conséquences.

3.4.2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectifs :

L'objectif global du PO.9 est de contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.

Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Renforcer la mise en œuvre des actions spécifiques de prévention et traitement de la malnutrition ;
- Renforcer la mise en œuvre coordonnée des actions sensibles à la nutrition dans les secteurs des systèmes alimentaires, de la protection sociale, de l'éducation de base et de l'hydraulique et assainissement ;
- Assurer un environnement favorable et une gouvernance multisectorielle de la nutrition.

Résultats attendus :

La mise en œuvre coordonnée du Plan d'action Multisectoriel 2021-2025 de la PNSN est soutenue et financée adéquatement et permettra d'atteindre les résultats suivants :

- Une nutrition et un développement optimal pour chaque enfant, une nutrition adéquate durant l'adolescence en particulier pour les jeunes filles, et un apport nutritionnel approprié pendant la grossesse et l'allaitement sont assurés ;
- Le surpoids et l'obésité et l'incidence des maladies non transmissibles liées à la mauvaise alimentation sont contrôlés ;
- Les actions sensibles à la nutrition dans l'ensemble des secteurs contributifs sont mises en œuvre pour un impact accru sur la prévention et la réduction des prévalences des différentes formes de malnutrition.

3.4.2.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO9

Le Programme Opérationnel Prévention et prise en charge de la malnutrition dans toutes ses formes dans une démarche multisectorielle vise à garantir une offre et une utilisation optimale des services de nutrition adaptés et de qualité à tous les niveaux dans les principaux secteurs concernés en particulier la santé, les systèmes alimentaires, la protection sociale, l'hydraulique et assainissement, environnement et éducation de base conformément aux engagements de la PNSN. Le Plan d'Action 2021-2025 de la PNSN, qui complète celui de l'I3N, se concentrera sur les détails opérationnels et budgétaires des actions opérationnelles du PO.9.

Le PO9 est composé de deux (2) SPO :

- **SPO9.1** : Mise en œuvre des actions spécifiques à la nutrition (préventives et curatives) dans le domaine de la santé (en lien avec les Engagements 2 et 7 de la PNSN) ;
- **SPO9.2** : Mise en œuvre des Actions sensibles à la nutrition dans le secteur SAN/DAD (en lien avec les engagements 3 et 5), dans le secteur hors SAN/DAD (en lien avec les engagements 4, 6) et dans le domaine de la gouvernance multisectorielle (engagements 1 et 8).

Sous-Programme Opérationnel 1 : Mise en œuvre des actions spécifiques à la nutrition (préventives et curatives) dans le domaine de la santé (en lien avec les Engagements 2 et 7 de la PNSN) notamment à travers les sept (7) interventions nutritionnelles à impact prouvé, dans un continuum de soins, axées sur la fenêtre d'opportunité des mille (1000) jours, et prises en compte dans la PNSN, que sont :

- **Prise en charge de la malnutrition aiguë, y compris lors des urgences nutritionnelles :**
 - Malnutrition aiguë modérée.
 - Malnutrition aiguë sévère (en particulier à travers la mise en œuvre de la feuille de route de transferts des coûts de la PECIMAS).
- **Nutrition maternelle optimale pendant la grossesse :**
 - Supplémentation maternelle en multi micronutriments.
 - Complémentation équilibrée en Énergie/protéines des mères dans les besoins.
 - Consommation universelle de sel iode.
- **Alimentation du nourrisson et du jeune enfant :**
 - Promotion de l'initiation précoce à l'allaitement maternel.
 - Allaitement exclusif jusqu'à 6 mois.
 - Poursuite de l'allaitement jusqu'à 24 mois.
 - Alimentation de complément adéquate.
 - Éducation nutritionnelle.

- **Supplémentation en Micronutriments pour les enfants**
 - Supplémentation en Vitamine A chez les 6-59 mois.
 - Supplémentation en poudre de multi micronutriments.
 - Déparasitage
- **Nutrition des adolescentes en milieu scolaire**
 - Supplémentation en fer acide folique.
 - Éducation nutritionnelle à l'école.
- **Renforcement d'un environnement favorable au sein du secteur**
 - Mobilisation des ressources.
 - Coordination sectorielle.
 - Suivi/évaluation et Capitalisation.
- **Prévention du surpoids et de l'obésité.**

Sous-Programme Opérationnel 9.2 : Mise en œuvre des actions sensibles à la nutrition dans divers secteurs notamment la SANDAD, mais également au-delà (éducation, eau-hygiène-assainissement). Ces interventions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle notamment ses Engagements 1 et 8 pour les aspects de gouvernance, communication et plaidoyer, et les Engagements 3, 4, 5 et 6. Elles sont complémentaires des interventions prévues dans les programmations sectorielles, et permettent de maximiser l'impact de celles-ci sur la sécurité nutritionnelle.

Dans les différents domaines couverts par la SANDAD on peut citer notamment :

- Promouvoir des systèmes alimentaires sensibles à la nutrition et produisant une alimentation sûre et nutritive pour contribuer à la prévention de toutes les formes de malnutrition ;
- Élaborer et de promouvoir des directives et recommandations alimentaires nationales et les outils de leur mise en œuvre pour soutenir l'accès à une alimentation saine (sûre et nutritive) ;
- Renforcer les capacités des secteurs SAN/DAD pour intégrer adéquatement la nutrition dans les stratégies sectorielles, la programmation y compris la budgétisation et les outils de suivi ;
- Élaborer et utiliser à travers l'éducation nutritionnelle et le conseil agricole, les directives et les recommandations alimentaires nationales ;
- Intégrer l'enseignement de la nutrition dans les curricula des institutions de formation des secteurs SAN/DAD ;
- Mettre en place des méthodologies pour une meilleure estimation par exemple des productions des légumes, des bilans alimentaires et des fruits et d'autres approches de substitution par exemple des équivalents céréaliers ;
- Renforcer les services en charge des statistiques pour prendre en compte la diversification des estimations de la production.

Dans les autres secteurs contributifs permettant d'avoir un impact important sur la sécurité nutritionnelle on peut citer :

- Renforcer les capacités des secteurs non SANDAD pour mieux comprendre le lien entre la nutrition et les actions de ces secteurs ;
- Intégrer adéquatement la nutrition dans les stratégies et programmations sectorielles, la programmation y compris la budgétisation et les outils de suivi ;
- Prioriser les interventions à haut impact nutritionnel de ces secteurs et soutenir la définition des cibles à atteindre pour maximiser les impacts nutritionnels ;
- Soutenir le renforcement des Directions des Statistiques de ces secteurs pour mieux prendre en compte les statistiques les plus favorables à l'évaluation de la sensibilité de la nutrition.

3.4.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le pilotage du programme opérationnel 9 est assuré par le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS), maître d'ouvrage. Dans le cadre du SPO 9.1, le suivi est réalisé à travers le système de suivi-évaluation du MSP/P/AS et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire. Les activités sont mises en œuvre en « fixe », dans les formations sanitaires mais également à travers les stratégies avancée, mobile ainsi que les campagnes de masse. Dans le cadre du SPO9.2 les autres actions sensibles à la nutrition sont mises en œuvre à travers les programmations des Ministères sectoriels concernés y compris la contribution de leurs partenaires techniques et financiers de la nutrition.

3.4.2.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Tableau 19 : Tableau de bord des indicateurs du PO 9

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO9.1 : Actions spécifiques à la nutrition (préventives et curatives) dans le domaine de la santé (en lien avec les Engagement 2 et 7 de la PNSN) (%)							
Prévalence de la malnutrition aigüe*	12,7%	11,7%	10,7%	9,7%	8,7%	7,7%	7,7%
Prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) *	45,1%	43,7%	42,3%	40,9%	38,7	36,5%	36,5%
Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois*	63,3%	59,3%	55,3%	51,3%	47,3	43,3%	43,3%
Prévalence de l'anémie chez les femmes de 15 à 49 ans	58,4%	54,4%	50,4%	46,4	42,4%	38,4%	38,4%
% d'enfants nés avec un faible poids à la naissance	12%	10,5%	9,0%	7,5%	6,0%	4,5%	4,5%
Taux de guérison au CRENAS	89,90	91,58	93,27	94,94	96,64	98,32	98,32
Taux de décès au CRENAS	0,20%	0,17	0,14	0,11	0,08	0,05	0,05
Taux de guérison au CRENI	89, 50	90,60	91,70	92,80	93,90	95	95
Taux de décès au CRENI	1,50%	1,1	0,9%	0,7%	0,5%	0,3	0,3
Taux de l'allaitement exclusif *	21,1%	26,8%	32,6	38,4%	44,2%	50%	50%
Prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Prévalence du surpoids chez les femmes de 25-49 ans	16,9%	16,9%	16,9%	16,9%	16,9%	16,9%	16,9%
Prévalence de l'obésité chez les femmes de 25-49 ans	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%
Diversité alimentaire chez les enfants de 6 à 23 mois *	13,6%	18,6%	26,6%	28,6%	33,6%	50%	50%
Diversité alimentaire chez les femmes de 15 à 49 ans*	53,3%	57,3%	61,3%	65,3%	69,3%	75%	75%
Proportion des ménages ayant un score de consommation alimentaire (SCA) acceptable**	62,7%	64,9%	67,1%	69,3%	71,5%	73,7%	73,7%
Taux d'accès théorique à l'eau potable pour tous en milieu rural**	47,2%	52%	54%	56%	58%	60%	60%
Pourcentage des villages/ quartiers déclarés FDAL **	35,22	38,82	42,41	46,01	49,60	53,2	53,2
Proportion des ménages utilisant des installations de lavage des mains	24,10	25,28	26,46	27,64	28,82	30	30
Taux de consommation de produits d'origine animale chez les enfants de 6-23 mois	16,1%	20,4%	24,7%	29,0%	33,3%	37,6%	37,6%

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
Taux de consommation de fruits et légumes chez les enfants de 6-23 mois	36,9%	42%	47%	52%	57%	62%	62%
Taux (%) d'écoles à cantines qui servent des repas diversifiés (≥4 groupes alimentaires)	16,1%	20,4%	24,7%	29,0%	33,3%	37,6%	37,6%

*Données enquête annuelle SMART

**Données renseignées par les autres secteurs

3.4.2.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 9

Le coût global du Programme Opérationnel 9 « Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition » pour la période 2021-2025 est estimé à 348,093 milliards F CFA.

Tableau 20 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 9

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO9.1 : Actions spécifiques à la nutrition (préventives et curatives) dans le domaine de la santé (en lien avec les Engagement 2 et 7 de la PNSN)	851	31 592	59 111	32 765	33 512	157 831
AO9.1.1 : Coordination effective de la nutrition dans le secteur de la santé	240	659	278	294	652	2 123
AO9.1.2 : Prestation de services de promotion et de prévention nutritionnelle	290	1 436	2 402	3 492	4 003	11 623
AO9.1.3 : Prestation de service de dépistage et de prise en charge effective de la malnutrition aiguë	240	29 077	55 700	28 753	28 674	142 444
AO9.1.4 : Prestation de services ciblant la santé de la mère et de l'enfant	81	183	206	18	0	488
AO9.1.5 : Connaissances et communication intégrée dans les interventions curatives, promotionnelles et préventives	0	22	14	0	0	36
AO9.1.6 : Prévention du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées à la nutrition	0	215	511	208	183	1 117
SPO2 : Actions sensibles à la nutrition dans les secteurs contributifs (en lien avec les engagements 1, 3, 4, 5, 6 et 8)	27 913	38 880	37 218	42 021	44 230	190 262
AO9.2.1 : Gouvernance multisectorielle et plaidoyer pour la Nutrition (Engag 1 PNSN)	161	923	976	308	145	2 513
AO9.2.2 : Agriculture et systèmes alimentaires sensibles à la nutrition (Engag 3 PNSN)	425	4 230	5 394	6 412	5 917	22 378
AO9.2.3 : Eau, Hygiène, Assainissement sensibles à la nutrition (Engag 4 PNSN)	0	1 948	1 875	1 955	1 621	7 399
AO9.2.4 : Nutrition Protection Sociale et Réponse aux chocs (Engag 5 PNSN)	12 609	15 783	15 761	18 814	20 699	83 666
AO9.2.5 : Nutrition, Education et Formation (Engag 6 PNSN)	14 711	15 691	12 914	14 247	15 561	73 124
AO9.2.6 : Communication pour la Nutrition (Engag 8 PNSN)	7	305	298	285	287	1 182
Total PO.9	28 764	70 472	96 329	74 786	77 742	348 093

3.5 DESCRIPTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU PS 5 « ANIMATION, COORDINATION DE L'INITIATIVE 3N ET L'IMPULSION DES REFORMES »

3.5.1 CADRAGE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 5 OPERATIONNALISANT L'AXE 5 DE L'INITIATIVE 3N

L'Axe 5 du cadre stratégique de l'Initiative 3N prévoit la mise en place d'un cadre mobilisateur et fédérateur pour : (i) maintenir un effort croissant et continu en matière de financement des investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable à travers une importante mobilisation des ressources publiques et privées ; (ii) assurer une Gouvernance et une coordination efficaces, à travers la mise en place de dispositif de gouvernance transparente, participative et inclusive, la mobilisation des communautés rurales et urbaines ainsi que les parties prenantes autour des objectifs de l'Initiative 3N et le renforcement institutionnel du Haut-Commissariat.

Les phases précédentes ont révélé l'importance de la coordination, la mobilisation des financements, pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et impulser les réformes. La nouvelle phase devra permettre de :

- Poursuivre les efforts d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs, en particulier au niveau local pour assurer la gouvernance multisectorielle ainsi que la gestion des outils de l'Initiative 3N ;
- Soutenir les administrations du secteur pour la mobilisation des financements du budget national et la déléation des crédits au niveau déconcentré ;
- Inscrire une démarche de soutien et de transformation des systèmes alimentaires locaux, nationaux, sous régionaux et internationaux pour s'adapter aux enjeux de croissance démographique en vue d'une transition démographique durable, de nutrition et de résilience aux chocs ;
- Poursuivre les réformes engagées, initier d'autres et intensifier les appuis techniques et méthodologiques aux acteurs clés de mise en œuvre de la SAN/DAD ;
- Améliorer les systèmes de suivi-évaluation permettant de disposer de données fiables et régulières sur les niveaux de mise en œuvre des programmes, sur la contribution des acteurs non-étatiques et sur les effets de la politique sectorielle ;
- Identifier les bonnes pratiques et promouvoir leur mise à l'échelle via les stratégies sectorielles et programmes nationaux ;
- Soutenir l'atteinte des engagements pris à tous les niveaux dans les domaines relevant du secteur ;
- Promouvoir le financement et la réalisation des investissements au profit des filières agricoles alignés aux priorités nationales ;
- Promouvoir l'opérationnalisation d'une approche Nexus Urgence-Développement-Paix ;
- Intensifier la communication sur l'Initiative 3N.

Ce programme stratégique 5 est décliné en un Programme Opérationnel intitulé PO 10 : Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens.

3.5.2 PROGRAMME OPERATIONNEL 10 : PILOTAGE STRATEGIQUE DU SECTEUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE « INITIATIVE 3N »

3.5.2.1 CONTEXTE

Les instances multisectorielles et multi-acteurs mises en place à tous les niveaux au cours des précédents Plans d'Action ont permis de responsabiliser les acteurs chargés du pilotage des sous-secteurs et de la maîtrise d'ouvrage des PIP (phase 2012-2015) et des Programmes Stratégiques (phase 2016-2020). Certains outils et approches spécifiques ont été développés pour améliorer la mise en œuvre de l'Initiative 3N et de programmes de renforcement de la résilience mieux ciblés et plus efficaces. Ils ont permis d'asseoir une coordination multisectorielle et de renforcer significativement le système de suivi-évaluation, ayant permis d'améliorer le rapportage régulier destiné au CIO, la réalisation des contributions aux rapports de mise en œuvre du PDES, la mise en place des CMPS, du systèmes de suivi-évaluation et de systèmes d'information dans certains domaines spécifiques auprès des institutions maîtres d'ouvrage, la réalisation des Revues annuelles des Dépenses Publiques du secteur et des Revues annuelles conjointes sous-sectorielles et sectorielles, de suivre la mise en œuvre des Programmes Stratégiques, d'identifier les goulots d'étranglement et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Au cours de dix (10) années de mise en œuvre de l'Initiative 3N, de nombreuses réformes ont été impulsées par le HC3N pour améliorer la performance du secteur. Et de nombreuses pratiques innovantes ont été initiées, promues et diffusées : il s'agit des Revues, l'adoption du SNCA, du FISAN, de la Réforme des engrais et de la politique foncière, etc.

L'une des difficultés persistantes demeure la prise en compte des interventions des acteurs non-étatiques et des financements non contrôlés par le budget national et ce, en dépit du rôle majeur que jouent les ONG, les projets et les programmes hors tutelles dans le secteur.

L'un de défis majeurs reste donc l'application stricte de « l'approche programme » par l'ensemble des partenaires techniques et financiers du secteur.

3.5.2.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif global :

L'objectif global est d'assurer la coordination et le pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer la gouvernance et la coordination de l'Initiative 3N ;
- Mobiliser les ressources pour le financement des programmes de l'Initiative 3N.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- Résultat 10.1.1 : la gouvernance du secteur est améliorée ;
- Résultat 10.1.2 : la communication/Visibilité sur l'Initiative 3N est améliorée ;
- Résultat 10.1.3 : le suivi-évaluation de l'Initiative 3N est renforcé ;
- Résultat 10.2.1 : les reformes sont impulsées ;
- Résultat 10.2.2 : l'accès aux financements est amélioré.

3.5.2.3 LES ACTIONS OPERATIONNELLES DU PO.10

- **SPO 10.1 : « Coordination et gouvernance de l'Initiative 3N »** comporte trois (3) actions à savoir :
 - Amélioration de la gouvernance du secteur ;
 - Communication/Visibilité sur l'Initiative 3N ;
 - Suivi-évaluation de l'Initiative 3N.
- **SPO 10.2 : « Mobilisation du financement des programmes de l'Initiative 3N »** quant à lui comporte deux (2) actions à savoir :
 - Impulsion des reformes et mise en cohérence des politiques et stratégies ;
 - Amélioration de l'accès aux financements.

3.5.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) assure la maîtrise d'ouvrage du PO 10 et veillera à la gouvernance et à l'application des engagements. La mise en œuvre du programme reposera essentiellement sur la recherche d'efficacité et se fera dans le strict respect des mécanismes de l'Initiative 3N dont les principales caractéristiques sont l'exclusivité, la responsabilité, la subsidiarité, la concertation et le dialogue permanents.

Les partenaires de mise en œuvre sont les différents Ministères et Institutions du secteur SANDAD, les collectivités décentralisées et déconcentrées, les acteurs non étatiques, les acteurs de la société civile, les producteurs et leurs organisations les institutions de recherche et de formation et les partenaires techniques et financiers.

3.5.2.5 TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Tableau 21 : Tableau de bord des indicateurs du Programme Opérationnel 10

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
SPO1 : Coordination et gouvernance de l'Initiative 3N							
Nombre de réunions CIO tenues	1	4	4	4	4	4	20
Nombre de réunion CNDA tenue	0	1	1	1	1	1	5
Nombre de réunions CMPS 5/HC3N tenues	1	4	4	4	4	4	20
Nombre de réunions des autres CMPS appuyées	4	16	16	16	16	16	80
Nombre de réunions CTR animées	116	32	32	32	32	32	160
Nombre de réunions CRCA animées	2	8	8	8	8	8	40
Nombre de réunions CTD animées	63	63	63	63	63	63	315
Nombre de réunions CCCA animées	690	1 020	1 020	1 020	1 020	1 020	5 100
Nombre des systèmes de programmations et de gestion budgétaire des ministères du secteur améliorés	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de politiques et stratégies sous sectorielles articulées à la SANDAD	3	1	2	3	2	1	9
Nombre des missions d'appui et de suivi de la Maison du Paysan	2	2	2	2	2	2	10
Nombre de commune touchée par l'approche Commune de Convergence	17	45	60	65	50	35	255
Nombre d'article de presse publié	6	4	4	4	4	4	20
Nombre de films documentaire sur les résultats réalisée diffusé	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de dispositif de suivi-évaluation de l'Initiative3N opérationnel	1	1	0	0	0	0	1
Nombre de revue annuelle conjointe du secteur tenue	1	1	1	1	1	1	5

Indicateurs	Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2021- 2025
Nombre de revue des dépenses publique annuelle réalisée	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de rapport bilan annuel produit et diffusé	1	1	1	1	1	1	5
Nombre de rapports bilans de mise en œuvre du Plan d'action 2021-2025 de l'Initiative 3N réalisé	1	0	0	0	0	1	1
Nombre des recueils des bonnes pratiques réalisés	1	1	2	2	2	2	9
SPO2 : Mobilisation du financement des programmes de l'Initiative 3N							
Nombre des nouvelles réformes élaborées dans le secteur	0	1	2	2	2	2	9
Nombre des études réalisées	8	4	8	8	8	8	36
Nombre d'outils de plaidoyer pour la mobilisation des ressources élaborés	0	1	5	5	5	5	21
Nombre d'outils (fiches de projets) de mobilisation de financement élaborés	5	1	5	5	5	5	21
Montant total mobilisé pour la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N (Milliard)	176,2	341,2	614,2	649,1	605,5	483,7	2 693,9
Montant mobilisé pour la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N / contribution de l'Etat(%)	15%	15%	15%	15%	20%	20%	20%
Montant mobilisé pour la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N / contribution des PTF (%)	85%	85%	85%	85%	80%	80%	80%
Nombre de nouveaux projets /programmes dont la formulation a été accompagnée par le HC3N	8	6	6	6	6	6	30
Nombre de projets/programmes achevés et/ou en cours contribuant à la mise en œuvre de l'Initiative 3N	119	122	128	130	130	125	-

3.5.2.6 COUT DU PROGRAMME OPERATIONNEL 10

Le coût global du Programme Opérationnel 10 « Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables » pour la période 2021-2025 est estimé à 17,465 milliards de francs CFA.

Tableau 22 : Coût estimatif du Programme Opérationnel 10

Actions Opérationnelles	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO 10.1 : « Coordination et gouvernance de l'Initiative 3N »	1 731	2 804	2 815	2 355	2 155	11 860
Action 10 1 1 Amélioration de la gouvernance du secteur	1 130	1 933	2 084	1 809	1 554	8 510
Action 10 1 2 Communication /Visibilité sur l'Initiative 3N	232	237	232	232	232	1 165
Action 10 1 3 Suivi-évaluation de l'Initiative 3N	369	634	499	314	369	2 185
SPO 10.2 : « Mobilisation du financement des programmes de l'Initiative 3N »	715	1 402	1 171	1 201	1 116	5 605
Action 10 2 1 Impulsion des réformes et mise en cohérence des stratégies et politiques	487	677	616	646	586	3 012
Action 10 2 2 Amélioration de l'accès aux financements	228	725	555	555	530	2 593
Total PO 10	2 446	4 206	3 986	3 556	3 271	17 465

4. COUTS DU PLAN D'ACTION 2021-2025

Le montant estimé du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N est 2 693,942 milliards F CFA. Ce montant inclut l'occurrence possible de chocs (climatique, sécuritaire) pendant la période de mise en œuvre étant donnés les divers facteurs de risques et de vulnérabilité existant, et donc le coût des réponses conjoncturelles qui devraient être mises en œuvre pour ne pas affecter les effets bénéfiques de la politique sectorielle sur le développement durable et résilient du Niger.

De plus ce montant inclut les coûts de programmes opérationnels relevant directement du secteur SANDAD et de la « Modernisation du Monde Rural », à hauteur de 2 048,728 milliards F CFA, et les coûts de programme et sous-programme opérationnels relevant d'autres secteurs, et du « Capital Humain », notamment le P07 sous maîtrise d'ouvrage du MAHGC (pour 191,383 milliards F CFA) et le SPO 9.1 sous maîtrise d'ouvrage du MSPPAS (pour 157,831 milliards F CFA).

Tableau 23 : Coûts estimatifs du Plan d'Action 2021-2025

Programme Opérationnel	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
PO 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation	79 000	201 792	205 424	199 212	118 342	803 770
SPO 1 1 : Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation	14 000	66 500	66 500	49 000	49 000	245 000
SPO 1 2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées	6 000	8 250	8 250	17 000	6 500	46 000
SPO 1 3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation	45 000	107 412	107 574	106 662	46 662	413 310
SPO 1 3 bis : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'accès aux marchés	14 000	19 630	23 100	26 550	16 180	99 460
PO 2 : Augmentation des productions des cultures pluviales	32 949	56 664	58 480	59 180	43 565	250 838
SPO 2 1 : Accessibilité des producteurs aux facteurs de production	31 893	55 308	57 207	57 904	42 224	244 536
SPO 2 2 : Accessibilité des producteurs aux technologies et informations	1 056	1 356	1 273	1 276	1 341	6 302
PO 3 : Accroissement et Diversification des Productions Animales	10 103	29 288	43 667	33 686	30 188	146 932
SPO 3 1 : Santé Animale et Santé Publique Vétérinaire	4 329	5 065	5 035	5 276	5 532	25 237
SPO 3 2 : Développement et Promotion des Productions Animales	5 699	24 053	38 407	27 595	24 021	119 775
SPO 3 3 : Amélioration de la couverture des besoins en eau pour le bétail	75	170	225	815	635	1 920
PO 4 : Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques	41 593	64 670	65 299	64 375	64 066	300 003
SPO 4 1 : Gestion durable des terres et de la biodiversité	24 795	45 804	46 524	45 616	45 582	208 321
SPO 4 2 : Augmentation des productions forestières et halieutiques	9 598	11 240	11 160	11 155	10 940	54 093
SPO 4 3 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie des populations	7 200	7 626	7 615	7 604	7 544	37 589

Programme Opérationnel	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
PO 5 : Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux	2 614	25 219	29 138	27 098	4 986	89 055
SPO 5 1 : Mise à niveau des unités/industries existantes de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	619	1 370	1 207	1 374	1 248	5 818
SPO 5 2 : Création de nouvelles unités/industries de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	1 593	22 865	27 483	24 706	3 280	79 927
SPO 5 3 : Promotion de la qualité et de la marque nigérienne de qualité	402	983	448	1 017	458	3 308
PO 6 : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle sur les marchés intérieurs et extérieurs)	31 339	43 822	25 762	26 367	25 907	153 197
SPO 6 1 : Développement des infrastructures des marchés des produits des chaînes de valeur agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	615	1 250	1 310	1 755	1 265	6 195
SPO 6 2 : Amélioration de l'accessibilité aux marchés (intérieurs et extérieurs)	30 080	41 089	22 889	22 964	22 914	139 936
SPO 6 3 : Développement de la préférence nationale et des achats institutionnels des produits locaux	35	84	84	84	84	371
SPO 6 4 : Coordination et renforcement des capacités des acteurs, pour le développement de la transformation et de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	609	1 399	1 479	1 564	1 644	6 695
PO 7 : Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires	37 253	37 597	42 171	37 261	37 101	191 383
SPO 7 1 : Renforcement du cadre institutionnel et la coordination des interventions humanitaires, de gestion des crises et catastrophes	481	455	366	366	366	2 034
SPO 7 2 : Prévention des crises et catastrophes	1 572	1 672	1 990	1 650	1 530	8 412
SPO 7 3 : Prise en charge (secours, réponse, relèvement, Nexus HDP) des crises et catastrophes	35 200	35 470	39 815	35 245	35 205	180 935
PO 8 : Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	75 160	80 519	78 924	79 989	78 614	393 206
SPO 8 1 : Mobilisation des ressources et coordination de la prévention, alerte et réponse à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	3 708	3 980	3 865	3 700	3 735	18 989
SPO 8 2 : Veille, suivi et analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	3 642	3 902	3 832	3 812	3 722	18 910

Programme Opérationnel	Répartition annuelle du coût (millions F CFA)					Total 2021-2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
SPO8 3 : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale conjoncturelle	62 151	63 696	62 401	63 666	62 251	314 165
SPO 8 4 : Mesures de réduction de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale chronique	5 659	8 941	8 826	8 811	8 906	41 143
PO 9 : Réduction de la vulnérabilité à la Malnutrition	25 956	27 089	27 432	28 149	28 528	137 154
SPO 9 1 : Prévention et prise en charge de la malnutrition dans toutes ses formes dans le domaine de la santé	851	31 592	59 111	32 765	33 512	157 831
SPO 9 2 : Actions sensibles à la nutrition dans les secteurs contributifs et gouvernance multisectorielle	27 913	38 880	37 218	42 021	44 230	190 262
PO 10 : Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative3N »	2 446	4 206	3 986	3 556	3 271	17 465
SPO 10 1 : Coordination et gouvernance de l'Initiative 3N	1 731	2 804	2 815	2 355	2 155	11 860
SPO 10 2 : Mobilisation du financement des programmes de l'Initiative 3N	715	1 402	1 171	1 201	1 116	5 605
Total Plan d'Action 2021-2025	341 221	614 249	649 180	605 510	483 782	2 693 942

5. FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2021-2025

Le financement du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N s'inscrit dans la réforme des finances publiques et dans l'approche programme en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la mobilisation et la mise en œuvre de cette politique publique. Les sources de financement sont à fois publiques (ressources propres de l'État y compris les subventions et les emprunts auprès des organisations partenaires, ressources des collectivités, etc.) et privées (crédits bancaires, entreprises, micro finance, contributions des communautés et bénéficiaires, OP, société civile etc.), et s'appuient plus spécifiquement sur des mécanismes innovants tels que le fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), les partenariat public-privé ou encore les mécanismes communs de financement sectoriels existants ou à développer.

6. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE COORDINATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Le Cadre Stratégique de l'Initiative 3N a déterminé les mécanismes institutionnels qui guident la mise en œuvre de l'Initiative 3N, notamment dans le respect des principes d'intervention, du rôle des parties prenantes ainsi que du dispositif de gouvernance, de financement, de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation.

Le Plan d'Action 2021-2025 a été élaboré en phase avec les principes fixés par le cadre stratégique de l'Initiative 3N adopté en 2012 et réadapté au fur et à mesure des plans d'action. Ces différents cadres qui consacrent la priorisation des actions et les principes d'intervention suivants :

- **La concentration** : les actions et appuis sont concentrés aux niveaux des communes, des villages agricoles et des exploitations familiales ;

- **Le ciblage** : les actions et appuis sont ciblés sur l'amélioration significative des niveaux de productivité des systèmes de production et la prise en compte des groupes spécifiques comme les ménages vulnérables, les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap ;
- **La prise en compte du genre** : Il s'agit de veiller à une implication effective des représentants/tes des femmes, des jeunes, des personnes en situation d'handicap et des autres groupes vulnérables dans les différentes instances de gouvernance et de concertation mais également à leur accès aux ressources mobilisées et affectées à la mise en œuvre des interventions planifiées ;
- **La mobilisation et la responsabilisation** : il s'agit de créer les conditions favorables à l'implication effective et la participation responsable des acteurs à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre des interventions et, plus particulièrement, des organisations des producteurs, de la femme et la jeunesse afin de s'assurer leur appropriation.

Les institutions, maîtres d'ouvrage des différents programmes opérationnels, veilleront au respect de ces principes, aux engagements pris par le Niger et aux accords spécifiques convenus avec les partenaires. Elles veilleront aussi au respect de la bonne gouvernance et du principe de la subsidiarité dans la mise en œuvre qui autant que faire se peut, prendra également en compte l'appui à la demande et s'inscrira dans la stratégie de kits de service. La redevabilité et le devoir de compte rendu seront vérifiés à l'occasion des réunions des différentes instances de gouvernance et en particulier du comité interministériel d'orientation de la mise en œuvre des programmes stratégiques.

6.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

En tant que stratégie de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de développement agricole durable, l'Initiative 3N est multisectorielle et sa mise en œuvre implique une diversité d'acteurs institutionnels dont les fonctions sont complémentaires pour l'atteinte des résultats. Dans ce cadre, huit (8) familles d'acteurs identifiées interviendront conformément à leurs mandats institutionnels en veillant à la synergie, à la complémentarité et au respect de la subsidiarité dans leur intervention. Il s'agit de l'administration publique, des institutions de représentation nationale (Assemblée Nationale, CESOC, etc.), des Communes et régions, des Organisations des Producteurs, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile, des Institutions de recherche et de formation, des Organisations de producteurs et leurs faitières de même que des Partenaires Techniques et Financiers.

L'État du Niger est porteur de la stratégie 3N. Il est, à cet effet, responsable de la gouvernance globale du Plan d'Action 2021-2025. L'ensemble des administrations publiques de l'État assureront la promotion dudit Plan notamment, l'impulsion et le plaidoyer politique et technique, l'établissement des normes appropriées, la programmation des activités, la mobilisation des ressources internes et externes, le suivi, la supervision, le contrôle ainsi que le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Les institutions concernées sont la Présidence de la République, la Primature et leur services rattachés notamment le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, le DNP-GCA, les Ministères associés (Plan, Finances, Affaires Étrangères et Coopération), les Ministères techniques sous sectoriels et leurs services déconcentrés, les Institutions spécialisées de recherche et de formation et les organisations de représentation.

Les Collectivités Territoriales (Communes et régions) identifiées comme porte d'entrée de l'Initiative 3N impulseront les besoins d'investissements dont elles assureront la maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à leurs mandats.

Les OP et leurs faitières sont porteuses d'initiatives d'investissement et sont à la fois bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et/ou prestataires de services. Il en est de même pour les opérateurs privés intervenant par des financements propres au développement de projets dans le secteur agricole qui seront fortement soutenus et accompagnés. Les organisations de la Société Civile contribueront à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en œuvre du Plan d'Action en tant qu'agences d'exécution et/ou prestataires de service.

Les PTF sont des acteurs majeurs dans la mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N. Outre leur contribution au financement des actions, ils participeront à la concertation, à la supervision des interventions et à l'évaluation des résultats. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils seront sollicités suivant une démarche concertée et coordonnée avec les administrations centrales et locales.

6.2 COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Plan d'Action 2021-2025 sera mis en œuvre sous le leadership de l'État à travers le HC3N, les administrations déconcentrées et décentralisées dans le respect des attributions et missions de chaque acteur institutionnel impliqué.

La mise en œuvre du PA visera l'efficacité, la simplicité et l'implication de tous les acteurs sous le leadership de l'État à travers des institutions existantes et des instances créées aux différents niveaux administratifs. Il s'agira d'assurer le management global de la mise en œuvre du Plan d'Action tout en renforçant la participation des acteurs et en tenant compte de l'améliorer de la situation induite par le fractionnement institutionnel du secteur qui rend difficile la programmation, la mise en cohérence et le suivi de l'action publique.

Le dispositif opérationnel de mise en œuvre des PO s'intègre dans le dispositif institutionnel et organisationnel de l'Initiative 3N. Les organes de mise en œuvre des PO découlent d'une délégation spécifique des organes de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage de l'Initiative 3N notamment les CMPS et la cadres Etat/Partenaires.

Le dispositif prévu sur la base des expériences antérieures, doit couvrir tous les besoins de gouvernance stratégique et opérationnelle, c'est-à-dire disposer des orientations et des décisions politiques claires en permanence, assurer le pilotage stratégique des programmes, renforcer la concertation des acteurs et assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre.

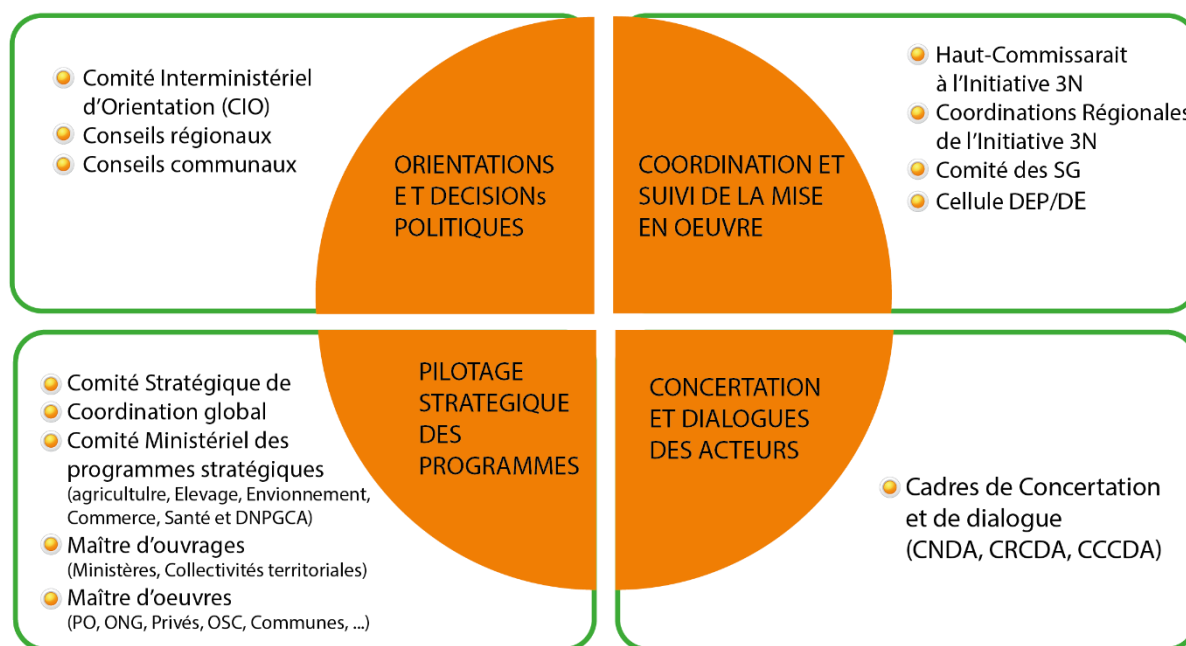
- Les orientations et décisions politiques : sont du ressort de l'État à travers ses institutions et services compétents. Un Comité Interministériel d'Orientations (CIO) regroupant les ministères parties prenantes de l'Initiative 3N est mis en place (décret 541/PRN/PM du 13 décembre 2012) avec pour mission de valider les programmations, les bilans et les évaluations, d'assurer la veille sur l'évolution de la mise en œuvre et de donner des orientations politiques. Les administrations décentralisées relativement à leur rôle de planification du développement local reconnu par les textes ont le pouvoir de définir des priorités d'investissements dans leur circonscription en respect des orientations nationales.
- Le pilotage stratégique des programmes : est assuré par les ministères techniques et Institutions, maîtres d'ouvrage qui définissent les orientations stratégiques. Un Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique (CMPS) est mis en place pour assurer les planifications et les programmations, assurer la veille et la supervision de la mise en œuvre, mobiliser les acteurs sous sectoriels, renforcer leur concertation et faire les rapports au CIO (arrêté n°0052/PM du 13 avril 2018). Chaque CMPS présidé par le Ministre secondé d'un PTF constitue un outil important qui renforce le pouvoir des Ministères dans la planification, la programmation, la coordination, la mobilisation, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation

des résultats à l'échelle sous-sectorielle.

- La coordination et le suivi de la mise en œuvre : la question de la maîtrise d'ouvrage des programmes et la maîtrise d'œuvre étant réglée par le cadre stratégique, l'enjeu ici est la bonne coordination et le suivi efficace à l'échelle de la stratégie. Au niveau national, cette fonction est assurée par le Haut- Commissariat à l'Initiative 3N à travers le fonctionnement du CIO et des CMPS. Au niveau déconcentré, elle s'exerce dans le cadre des instances régionales de gouvernance à savoir le Cadre Régional de Concertation des Acteurs (CRCA), le Comité Technique régional (CTR), le Comité Technique Départemental (CTD) et le Cadre Communal de Concertations des Acteurs de l'Initiative 3N (CCCA).
- La concertation et le dialogue des acteurs : la concertation entre les acteurs sera promue et renforcée à travers le cadre de concertation avec les PTF et le dispositif de concertation multi-acteurs au niveau national, régional, départemental et communal. Le cadre de concertation avec les PTF est prévu au niveau national. Il suit les engagements et l'alignement des PTF et alimente le processus de prise de décision par des suggestions pertinentes. Pour la concertation et le dialogue multi-acteurs, le Cadre National de dialogue et de concertation des acteurs (CNDA) réunissant tous les acteurs sera revitalisé au niveau national. Il sera de même au niveau déconcentré pour les Cadres régionaux, départementaux et communaux de concertation multi-acteurs présidés par les autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Maire).

Le schéma ci-dessous présente le dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Figure 1 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N



Les fonctions ci-dessus convenablement exécutées permettront de réussir une mise en œuvre efficace du Plan d'Action dans un cadre de participation pleine et responsable de tous les groupes d'acteurs impliqués. L'ambition d'améliorer la gestion du secteur, d'affirmer le leadership de l'Etat et ses administrations seront au centre des préoccupations. Aussi, le renforcement du processus de décentralisation sera visé à travers des approches plus appropriées. Les communes et les régions sont des acteurs clés en tant que bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et prestataires de services. Elles assureront de manière permanente la mobilisation, la participation et l'adhésion des populations. Les conseils communaux et régionaux approuveront les requêtes exprimées dans leurs circonscriptions conformément à leurs principes et procédures de fonctionnement. Ils contribuent ainsi à assurer la cohérence des actions à la base et participent au suivi de leur mise en œuvre. Enfin, ils font remonter les préoccupations et attentes de la base respectivement au niveau hiérarchique.

Tableau 24 : Maîtrise d'ouvrage des Programmes Opérationnels du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N

Programmes stratégiques (PS)	Programmes opérationnels (PO)	Objectifs (PO)	Maitres d'ouvrage
PS1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	PO 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation	Contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs, à travers le développement des cultures irriguées	Ministère de l'Agriculture (MAG)
	PO 2 : Augmentation des productions des cultures pluviales	Accroître les productions des cultures pluviales céréalières et de rente	
	PO 3 : Accroissement et diversification des productions animales	Développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle, des revenus et à la résilience des populations face aux crises et aux catastrophes naturelles	Ministère de l'Élevage (MEL)
	PO 4 : Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques	Assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes	Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification (ME/LCD)
PS 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires	PO 5 : Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et Agroindustrielle) des produits locaux	Accroître les productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux.	Ministère de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes (MI/EJ)

	PO 6 : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issus de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs	Améliorer l'accessibilité des produits issus de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs	Ministère du Commerce (MC)
PS 3 : Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes	PO 7 : Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaires	Améliorer l'efficacité de la prévention, la réponse, la coordination, la gestion des catastrophes et urgences humanitaires	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC)
	PO 8 : Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	Contribuer à l'amélioration de la résilience et au relèvement précoce des populations vulnérables à travers l'anticipation, la prévention, l'atténuation et la gestion de l'insécurité alimentaire, pastorale et nutritionnelle les affectant	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP/GCA)
PS 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériens	PO 9 : Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition	Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des Nigériens	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS)
PS 5 : L'animation, la coordination de l'Initiative 3N et l'impulsion des réformes	PO 10 : Pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable « Initiative 3N »	Assurer la coordination et le pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

Conformément à leurs attributions habituelles dans la conduite du développement national, chaque Ministère technique ou Institution détermine les objectifs sous sectoriels, assure la programmation des actions, coordonne la mise en œuvre et anime la concertation des acteurs sous sectoriels. Ils auront également à créer les conditions des mesures ou réformes législatives, réglementaires et institutionnelles nécessaires à la création d'un environnement favorable au développement agricole et à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au niveau déconcentré, les Services Techniques Déconcentrés et Décentralisés jouent également leurs rôles régaliens d'appui-conseil et de contrôle des investissements réalisés.

La maîtrise d'ouvrage des Collectivités dans leur espace de compétence se fera conformément aux lois et règlements sur la décentralisation.

Les maîtres d'œuvre seront des Unités ou Agence d'Exécution de Projet, des Services déconcentrés des départements ministériels, les organisations professionnelles, les ONG et Associations, les Bureaux d'Études et Entreprises Privées, des Établissements Publics à caractère scientifique, économique, culturel ou social. Cette maîtrise d'œuvre est assurée sous le contrôle et la supervision des départements ministériels et de leurs services déconcentrés. La maîtrise d'œuvre par le secteur privé inclut les arrangements contractuels dans le cadre du partenariat Public-privé.

La maîtrise d'œuvre par le secteur privé inclut aussi les mécanismes de facilitation pour l'accès direct au financement des institutions bancaires et des Institutions de Micro finance (IMF).

Les conditions d'intervention des maîtres d'œuvre sont définies dans les documents de programme et les manuels d'exécution.

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N créé en septembre 2011 par Décret N°2011-407/PRN du 6 septembre 2011 : le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) assure la coordination de l'élaboration des programmes et projets, la réalisation des études techniques, financières et économiques, l'alignement, la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles, la facilitation de l'orientation des actions des partenaires de l'État ou des collectivités, la sensibilisation et l'information de l'opinion, la mobilisation des acteurs publics de même que privés ainsi que le renforcement de leur capacité, et enfin l'évaluation de l'impact global de l'Initiative 3N.

6.3 SUIVI- ÉVALUATION

L'objet principal du suivi-évaluation de l'Initiative 3N est de fournir l'information nécessaire quant à la prise de décisions sur les choix des options techniques et les orientations nouvelles éventuelles. A ce titre, il s'agira de la consolidation du dispositif et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation à même de renseigner sur les progrès ou non, quantitatifs et qualitatifs, ainsi que sur les avantages générés. Le dispositif et les mécanismes de suivi-évaluation de l'Initiative 3N se consolideront tout d'abord sur la base des expériences antérieures s'agissant des politiques sectorielles et reposeront de même sur les outils et acquis méthodologiques en place ainsi que sur les principaux produits élaborés, lesquels constituent des sources d'informations produites par les différents maîtres d'ouvrage.

En effet, le Plan d'Action 2021-2025 fera l'objet d'un suivi-évaluation rigoureux. Le système initié doit s'insérer dans le dispositif global de suivi-évaluation de l'Initiative 3N et permettre de renseigner les progrès ainsi que les avantages générés par la mise en œuvre dans les différents sous-secteurs par les différents maîtres d'ouvrage. Il sera bâti sur un dispositif particulier permettant le suivi régulier de l'exécution des programmes opérationnels ainsi que l'évaluation des résultats (produits, effets, impacts). C'est ainsi que, le suivi de l'exécution des programmes opérationnels sera assuré dans le cadre d'un dispositif articulé aux différents niveaux administratifs (communal, départemental, régional et central). Des outils appropriés seront élaborés pour permettre la collecte, le traitement et la diffusion des informations. Aussi, le système de suivi-évaluation s'inspirera de l'expérience antérieure et capitalisera les outils et approches ainsi que les produits et les canaux d'information.

Dans cette dynamique, tous les organes au sein des dispositifs seront inter-liés pour assurer une plus grande fluidité des informations à chaque niveau de la hiérarchie. Une attention particulière sera portée sur l'opérationnalisation de la base de données de suivi-évaluation en ligne. A cet effet, le développement des Systèmes Internes de Suivi-Évaluation des Ministères et Institutions permettront un bon ancrage du Dispositif transversal de suivi-évaluation qui impliquera tous les maîtres d'ouvrage et centré autour des Programmes opérationnels du Plan d'Action 2021-2025.

Les principaux produits attendus du système de suivi-évaluation, au regard des fonctions assignées, sont le rapportage régulier (rapports techniques de suivi de la mise en œuvre, rapport d'évaluation des résultats, des effets et des impacts, rapport d'évaluation sur l'efficacité et la performance des organes de coordination opérationnelle, contribution aux rapports de mise en œuvre du PDES), la mise en place de systèmes de suivi et de systèmes d'information auprès des institutions maîtres d'ouvrage, mais aussi et surtout la systématisation des Revues annuelles des Dépenses Publiques du secteur et des Revues Annuelles Conjointes sous-sectorielles et sectorielle. Pour réaliser ces produits, un état référentiel et une cartographie de l'ensemble des acteurs de la sécurité alimentaire/ nutritionnelle et du développement agricole sera dressé.

7. HYPOTHESES, RISQUES ET FACTEURS DE SUCCES

Le Niger dispose d'atouts significatifs, en particulier, la ferme volonté politique, le potentiel humain, les ressources agro-pastorales, halieutiques, pétrolières et minières, la stabilité politique et la continuité institutionnelle, la cohésion sociale, la contribution des bénéficiaires et l'environnement juridique adéquat entre autres.

Cependant, il convient de souligner l'existence des risques qui pourraient peser sur l'atteinte des objectifs et résultats attendus de l'Initiative 3N.

Les principaux risques sont :

- Le risque climatique et les risques affectant la production : les risques liés aux chocs climatiques (poches de sécheresse, inondations, arrêts précoces des pluies, etc.) sont très élevés au Niger et peuvent compromettre les bonnes perspectives économiques qui reposent essentiellement sur l'accroissement des productions agricoles. Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les ravageurs et maladies des cultures, les inondations, les tempêtes de vent de sable et les feux de brousse constituent les principaux risques qui pèsent sur la production au Niger. La production intérieure provient en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et l'insuffisance d'intrants, ainsi qu'un important déficit en infrastructures, freinent la croissance de la productivité. Les inondations se multiplient au Niger, mais elles ne posent pas de risque majeur au secteur agricole dans son ensemble, car elles sont localisées. L'élaboration et la mise en œuvre des Plans de contingence permettront de prendre en charge ces risques en cas de survenances. Malgré, les dispositions prises dans le cadre de l'Initiative 3N, ces risques sont à craindre ;
- Le risque lié au marché : la pression économique et énergétique sans précédent dans le monde engendre de fortes perturbations sur le fonctionnement des marchés, se traduisant par des prix des intrants très instables et une forte volatilité des prix des denrées alimentaires. Comme les producteurs sont aussi des consommateurs dont le marché est également une des principales sources d'approvisionnement, il est certain que le dysfonctionnement des marchés limiterait les effets et impacts positifs attendus de la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N. Ces répercussions sur le niveau de vie des populations seraient circonscrites si le Niger assure efficacement la promotion des filets de sécurité ;
- Le risque financier : l'étroitesse du budget de l'État ainsi que son instabilité pénalisent fortement les politiques de développement alors que le pays fait face à des enjeux socioéconomiques considérables, notamment en raison de sa croissance démographique forte (3,6-3,9%). Ce risque peut être atténué à travers une meilleure mobilisation des ressources domestiques. Il s'agit, notamment, de rationaliser l'utilisation des finances publiques, de rationaliser les exemptions fiscales et les exemptions de droit de douane qui grèvent le budget, freiner la fraude sur la commercialisation des produits pétroliers, améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts, mener des contrôles sur le paiement de l'impôt sur le revenu et de la TVA, diversifier les partenaires etc. ;
- Le risque sanitaire : la pandémie de COVID-19 a montré le caractère prépondérant de ce risque au Niger. Les effets sur le secteur agricole étaient toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (i) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide ; (ii) la réduction des investissements publics et privés face à des niveaux d'incertitude élevés. Elle induit une redéfinition des priorités du gouvernement et contribue à l'instabilité des financements dans le secteur ;
- Le risque sécuritaire : la situation sécuritaire reste fragile à cause des attaques terroristes

récurrentes de Boko Haram, à la frontière Sud-Est avec le Niger, et des groupes djihadistes terroristes et de narcotrafiquants dans les régions de Tillabéri et Nord Tahoua. Cette situation est accentuée par l'instabilité des pays voisins en particulier la Lybie, le Mali, le Burkina et le Nord Nigeria, qui sont le théâtre de menaces sécuritaires diverses. Ces menaces pourraient anéantir tout effort d'investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour sécuriser et développer la zone sahélo saharienne à travers des investissements structurants au niveau des communes et assurer une distribution équitable des revenus d'exploitation des ressources naturelles au profit des Communautés locales.

8. CONCLUSION

La Stratégie de l'Initiative 3N pour la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » a été activement mise en œuvre sur la période 2011- 2020 à travers des plans d'action successifs. Un bilan de 10 ans de mise en œuvre de l'Initiative 3N permettant une analyse quantitative et qualitative des résultats atteints et des leçons apprises a été élaboré. Le présent Plan d'Action quinquennal couvrant la période 2021-2025, tire pleinement les enseignements des phases précédentes.

Il est structuré autour de dix (10) Programmes Opérationnels permettant la mise en œuvre des cinq (5) Programmes stratégiques de l'Initiative 3N correspondant aux axes du cadre stratégique de l'Initiative 3N. Il représente l'outil de mise en œuvre de la politique du secteur SANDAD, et s'inscrit dans les priorités du Gouvernement ainsi que les engagements internationaux auquel le pays a souscrit dans les domaines du développement agricole, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du développement durable, de l'adaptation au changement climatique etc. Ce Plan d'Action représente l'un des piliers importants pour la mise en œuvre du PDES 2022- 2026 en contribuant à ses axes Transformation structurelle de l'économie et Développement du capital humain, inclusion et solidarité

La mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'Action 2021-2025 sont assurés par les Ministères et Administrations maîtres d'ouvrage et implique un leadership de l'État, des administrations déconcentrées et décentralisées, dans le respect des attributions et des missions de chaque acteur institutionnel tel que décrit dans le dispositif de mise en œuvre.

Le HC3N assure la coordination globale et veille sur le dispositif de mise en œuvre des Programmes Opérationnels qui s'intègre dans le dispositif institutionnel et organisationnel de l'Initiative 3N et qui permet un suivi global consolidé, valorisant les contributions de l'ensemble des parties prenantes.

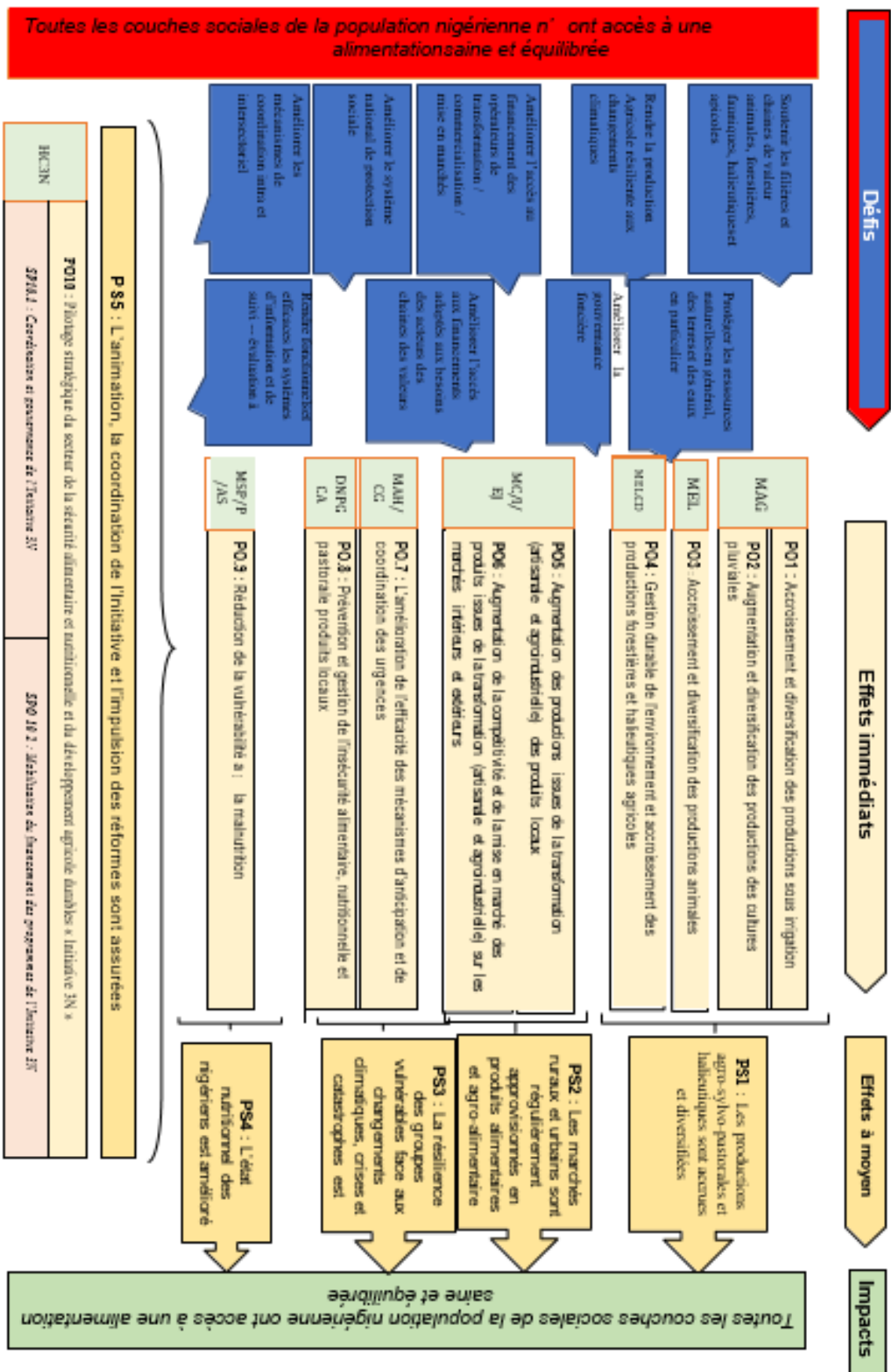
Le financement du présent Plan d'Action 2021-2025, évalué à 2 693,942 milliards de francs CFA proviendra principalement du budget national et bénéficiera, du concours des partenaires techniques et financiers, des Institutions Financières, des collectivités territoriales, du secteur privé et des bénéficiaires. La mise en œuvre d'outils de financements différents de ceux jusqu'ici utilisés dans le secteur feront certainement la différence dans l'efficacité et l'efficience recherchées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE D'ARTICULATION ENTRE LES PROGRAMMES OPERATIONNELS (PO) DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'INITIATIVE 3N ET LES VOIES DE CONSTRUCTION D'UN SYSTEME ALIMENTAIRE DURABLE ET SENSIBLE A LA NUTRITION AU NIGER

Les voies vers un système alimentaire durable sensible à la nutrition 2021-2030	Les programmes opérationnels du PA 2021-2025 de l'Initiative 3N qui balisent les voies vers un système alimentaire durable sensible à la nutrition	Maitres d'ouvrage et acteurs impliqués Porteurs des indicateurs d'effets spécifiques
1. Amélioration de la gouvernance et du financement du système alimentaire	PO10/PS5. Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)
2. Impulsion de réformes administratives et législatives assorties d'actes facilitant leur opérationnalisation	PO10/PS5. Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)
3. Promotion de chaînes de valeur prioritaires de produits alimentaires à fort potentiel nutritionnel et commercial	PO1/PS1. Accroissement des productions sous irrigation	Ministère de l'Agriculture (MAG)
	PO2/PS1. Augmentation des productions des cultures pluviales	Ministère de l'Agriculture (MAG)
	PO3/PS1. Accroissement et diversification des productions animales	Ministère de l'Élevage et Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)
	PO4/PS1. Gestion durable de l'Environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques	Ministère de l'Environnement / lutte contre la Désertification (ME/LCD)
	PO5/PS2. Augmentation des productions issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) des produits locaux	Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes (MI/EJ)
	PO6/PS2. Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issues de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs	Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes (MC)
4. Renforcement de la recherche et de l'innovation pour des systèmes alimentaires durables	PO10/PS5. Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)
5. Promotion et renforcement de la vulgarisation agricole/appui-conseil agricole	PO10/PS5. Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)
	PO9/PS4. Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS) et Ministères contributeurs

Les voies vers un système alimentaire durable sensible à la nutrition 2021-2030	Les programmes opérationnels du PA 2021-2025 de l'Initiative 3N qui balisent les voies vers un système alimentaire durable sensible à la nutrition	Maitres d'ouvrage et acteurs impliqués Porteurs des indicateurs d'effets spécifiques
6. Promotion de données statistiques de qualité et renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation sectoriels	PO10/PS5. Coordination et pilotage stratégique du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables « Initiative 3N » les Nigériens Nourrissent les Nigériens	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N(HC3N)
	PO9/PS4. Réduction de la vulnérabilité à la malnutrition	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSP/P/AS) et Ministères contributeurs
7. Renforcement de la résilience et du relèvement	PO7/PS3. Amélioration de l'efficacité de la gestion des catastrophes et urgences humanitaire	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC)
	PO8/PS3. Prévention et gestion de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP/GCA)





Haut-Commissariat à l'Initiative 3N

Boulevard de l'Indépendance
BP. 116 - Niamey/Niger

www.initiative3n.ne